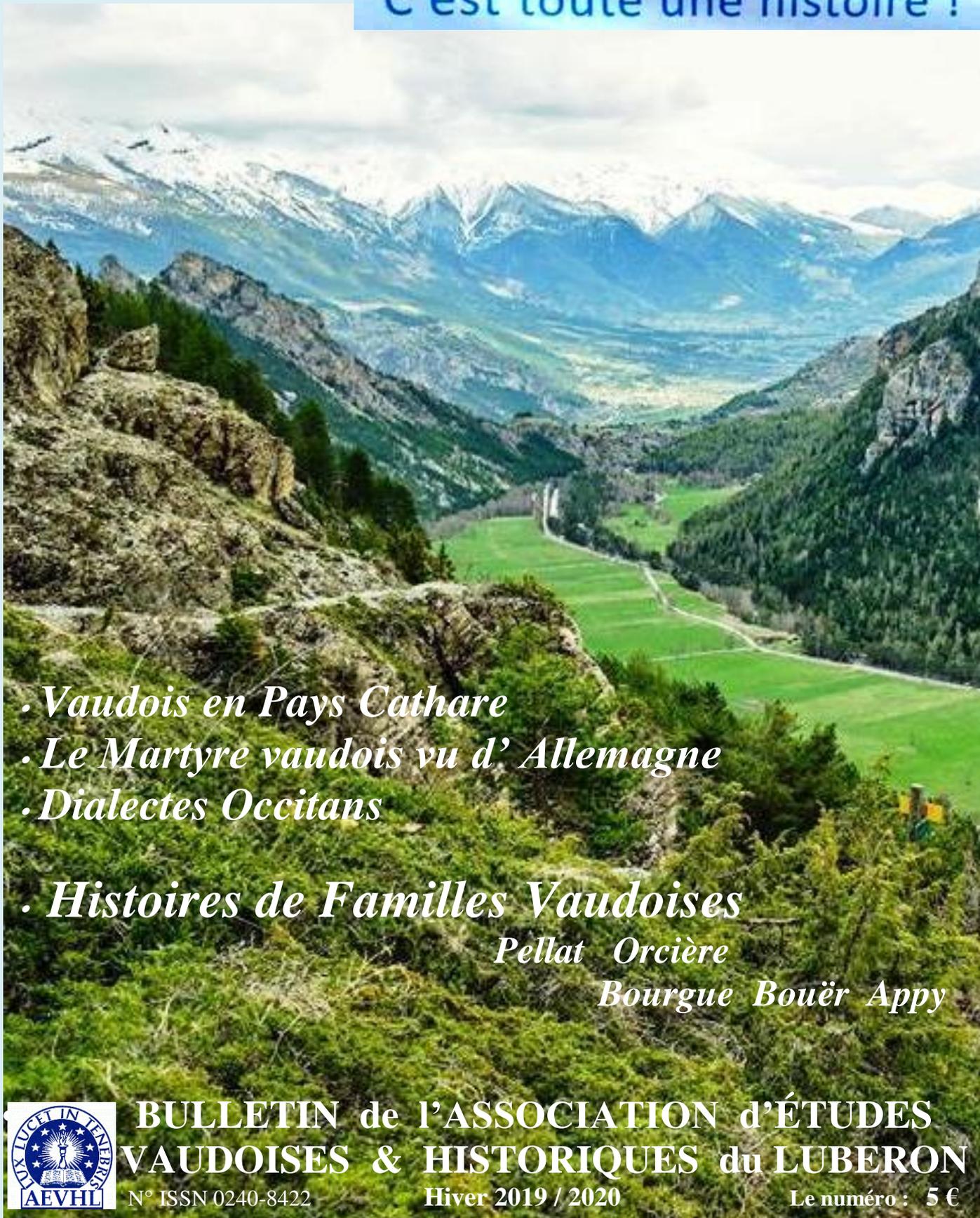


Les Vaudois et le Luberon  
C'est toute une histoire !



- *Vaudois en Pays Cathare*
- *Le Martyre vaudois vu d'Allemagne*
- *Dialectes Occitans*

• *Histoires de Familles Vaudoises*

*Pellat Orcière*

*Bourgue Bouër Appy*



BULLETIN de l'ASSOCIATION d'ÉTUDES  
VAUDOISES & HISTORIQUES du LUBERON

N° ISSN 0240-8422

Hiver 2019 / 2020

Le numéro : 5 €



# Association d'Etudes Vaudoises et Historiques du Luberon

La Muse, BP N° 4 F- 84360 MERINDOL

+334 90 72 91 64

questionsvaudoises@gmail.com

## Éditorial

Ce numéro 107 de la Valmasque contient deux parties de nature différente.

L'une concerne trois contributions historiques en continuité avec les numéros précédents, maintenant notre caractéristique de Société Savante, dédiée à la recherche historique des Vaudois du Luberon. Nous cheminons ainsi entre *les Vaudois dans « le registre des Pénitences » de l'inquisiteur Pierre Cellan au 13<sup>e</sup> siècle, le destin des Vaudois de Mérindol vu par un livre édité en Allemagne au 16<sup>e</sup> siècle, et la permanence des dialectes Occitans.*

La deuxième partie aborde l'histoire vaudoise à travers celle de familles, dont les noms sont bien connus dans le Luberon, rendant très proches et vivants, leurs parcours de vie :

- La famille Pellat originaire de Fressinières, émigrée à Cabrières d'Aigues en 1489,
- La famille Orcière de Dormillouse,
- L'histoire des Bourgue en Luberon, pourchassés de leur vallée de Cunéo, pour s'installer dans le Nord Luberon entre 1479 et 1557,
- L'itinéraire de Jean Bouër, fuyant Bourges en 1562, passant par Genève, le Piémont, pour finalement exercer son ministère pastoral dans le Luberon jusqu'en 1607,
- Une famille vaudoise : les Appy venus des Pyrénées et de la vallée du Pellice, pour s'installer dans les années 1470 à Lacoste puis se répandre dans le Luberon.

Nous continuerons d'ailleurs, dans nos prochains numéros à découvrir l'histoire des Vaudois à travers d'autres récits familiaux. N'hésitez pas à nous faire part de vos recherches sur la généalogie de vos familles vaudoises.

### L'année 2020 s'annonce pleine de promesses et marquée par de nombreux temps forts :

- **Notre AG le 28 mars** avec en matinée la découverte d'une petite portion du sentier ICE, « Sur les Pas des Huguenots », du village des Beaumettes à Saint Pantaléon.

Nous vous ferons ainsi partager l'engagement de l'AEVHL dans le développement et la gestion de l'itinéraire vaclusien de ce sentier européen.

- **Les Rencontres Internationales Vaudoises du 9 au 13 juin 2020**, avec plus d'une dizaine d'évènements, au moins six conférences thématiques, plusieurs spectacles (Pièce de théâtre, concerts) et plusieurs expositions, dans cinq villages du Luberon, en partenariat avec nos partenaires vaudois de Torre Pellice (Italie), d'Ötisheim (Allemagne) et de Cabrières d'Aigues (Association CHA).

- La finalisation de la rénovation du site web de l'AEVHL

### Projet du Musée Vaudois du Luberon : 2020 sera l'année décisive.

Les études détaillées du projet sont prévues au premier semestre avec le choix de l'architecte, maître d'œuvre.

De nombreux demandes de subventions ont été déposées ou vont l'être bientôt, couvrant la quasi-totalité de nos besoins de financement, tant au niveau public (Municipalité de Mérindol, CD84, Région Sud PACA, Communauté européenne) que privé (Fondations privées françaises et étrangères). Nous en connaissons les résultats en fin d'année.

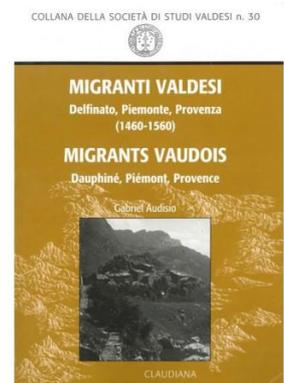
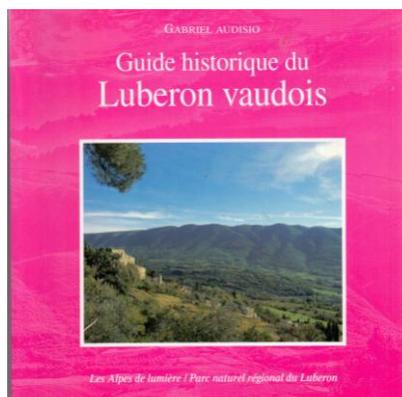
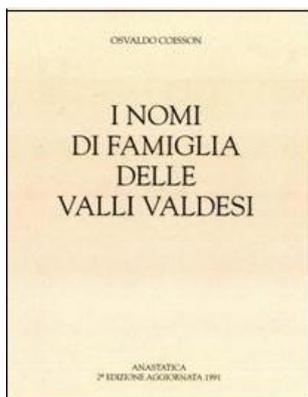
**Michel WALTER**

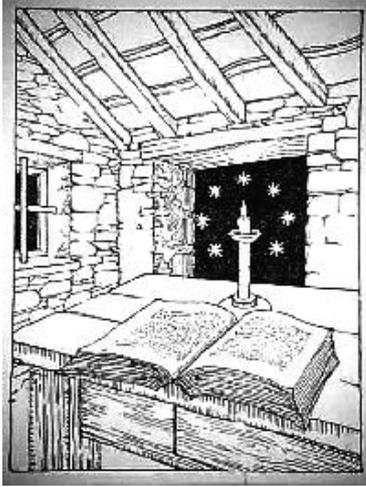
*Président depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019*

## Patronymes vaudois

Trois ouvrages de référence pour qui souhaite connaître l'origine des noms de famille vaudois

L'un d'Oswaldo COÏSSON, les deux autres de Gabriel AUDISIO





# LA VALMASQUE

Périodique édité par l'Association d'Études  
Vaudoises et Historiques du Luberon

**La Muse**  
**B.P. N° 4**  
**F – 84360 MÉRINDOL**  
**☎ +334 90 72 91 64**

✉ [questionsvaudoises@gmail.com](mailto:questionsvaudoises@gmail.com)

<https://www.vaudoisduluberon.com>

 [vaudoisduluberon.com](https://www.facebook.com/vaudoisduluberon.com)

## **Comité de Rédaction :**

Claude AUROUZE  
Magali BOURGUE  
Jean-Jacques DIAS  
Catherine et Thierry LAIGLE  
Josette MATHIOT  
François WENCÉLIUS

**Directeur de la publication :** Jean-J. DIAS

**Dépôt légal :** 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

**N° ISSN 0240-8422**

Composition par nos soins

Illustrations AEVHL & Wikimedia Commons

Mise en page et Impression Maxi-Prim

84120 PERTUIS

Edité avec le concours du



# Les Vaudois dans le « Registre des Pénitences » de Pierre Cellan 1241-1242

Les opposants à l'autorité romaine ont considéré le Languedoc terre d'accueil de l'hérésie après la réception houleuse réservée à Bernard de Clairvaux en Quercy en 1145. Pour lutter contre cette résistance l'Église inventa vers 1180 le Purgatoire, fixa la nécessité des dîmes, des aumônes et des offrandes.

Dès lors les clercs, les réformateurs puis les inquisiteurs jouèrent un rôle capital dans la construction artificielle de l'héresologie à l'aide du vocabulaire de l'erreur, du crime et des comportements diabolisés.

Rapidement des souverains calquèrent le pouvoir d'État sur le modèle pontifical<sup>1</sup> en s'appropriant la notion d'hérésie.

Lorsque la croisade<sup>2</sup> contre les Albigeois prit fin le 12 avril 1229, les pays occitans furent rattachés au domaine royal lors de la signature du traité de Meaux-Paris. Une fois terminé le conflit opposant le roi de France au comte de Toulouse le combat contre tous les hérétiques entra dans sa phase judiciaire et c'est durant le concile de Toulouse, en octobre 1229, que s'organisa de manière systématique la recherche et la punition des dissidents pourchassés activement suite aux nombreuses dénonciations par la « fama »<sup>3</sup>.

L'assemblée ecclésiastique ne se prononça pas explicitement sur la peine de mort ce qui n'était pas convenable pour des religieux, mais il fallait punir les hérétiques du châtement qui leur était dû.

La peine du bûcher fut introduite dans le Midi par les combattants de la Croisade contre les Albigeois et la première exécution eut lieu en 1209 lorsque Simon de Montfort ordonna de brûler deux hérétiques<sup>4</sup>.



Aucune législation ne venait justifier ces exécutions<sup>5</sup> mais la jurisprudence fut rapidement confirmée par le clergé et le bras séculier.

Brûler les hérétiques opiniâtres qui n'avaient aucun moyen de défense devint une règle.

Le pape Grégoire IX instaura dès 1233 en Languedoc, une juridiction d'exception sous son seul pouvoir en nommant des juges permanents, indépendants des évêques et du droit des laïcs : l'Inquisition<sup>6</sup>, née en partie du conflit permanent opposant la Papauté et l'Empire.

Pour le souverain pontife la lutte contre la dissidence religieuse fut une aubaine qu'il utilisa pour combattre ses propres ennemis et revendiquer un droit d'intervention en invoquant la défense de l'unité de la foi. Par lettre du 20 avril 1233 les dominicains devinrent « *les juges délégués par l'autorité du Saint-Siège à l'Inquisition de la perversité hérétique* ». Le péché d'hérésie devint un délit.

Considérés comme un danger pour le pouvoir, les hérétiques rompaient l'unité de foi à une période où la religion catholique était le lien social fondamental. La procédure inquisitoire ne fut pas une manifestation d'intolérance gratuite mais un phénomène historique s'inscrivant dans l'évolution politique et sociale de l'Occident.

fois, que les croisés brûlèrent les hérétiques « avec grande joie » (*cum ingenti gaudio combusserunt.*)

<sup>5</sup> Sept Vaudois furent brûlés au château de Morlhon en 1214.

<sup>6</sup> Elle est introduite devant les tribunaux ecclésiastiques par le pape Innocent III en 1199.

<sup>1</sup> Jean Duvernoy, *L'Inquisition en Quercy, le Registre des pénitences de PIERRE CELLAN (1241-1242)* 2001

Julien Théry, *Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des perfides templiers et la pontificalisation de la Royauté Française*, Médiévales, N° 60, 2011, p. 157-185.

<sup>2</sup> 1209-1229

<sup>3</sup> La rumeur publique procédure de la dénonciation évangélique au sein de l'Église telle qu'elle a pu être progressivement codifiée par les commentateurs du Décret de Gratien puis, par Innocent III, à travers la décrétale Licet Heli et le canon 8 de Latran IV, en 1215.

<sup>4</sup> En 1210, plus de 140 Albigeois furent ainsi brûlés à Minerve. Des centaines d'autres subirent le même sort, en 1211, à Lavaur et aux Cassés (Aude) en 1214. Le moine Pierre des Vaux-de-Cernay, en rapportant ces exécutions, ne manque pas de dire, presque à chaque

Dans le Languedoc du 13<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs séculiers s'émiettant, l'autorité du clergé s'exerçait sous la forme d'une domination politique fortement contestée. Derrière la lutte contre la « dépravation » des Vaudois et des Parfaits se constitua un facteur du développement de l'Église romaine qui désirait contrôler toute la société et imposer son pouvoir tenu de Dieu seul<sup>7</sup>.

En manipulant les hommes et en incorporant des techniques de domination à un mécanisme cohérent et efficace de répression les inquisiteurs ont élaboré un système sans précédent dans l'Europe médiévale tout en se déchargeant sur le bras séculier, appui décisif dans le dispositif, de l'exécution des peines capitales.

En 1252 Innocent IV autorisa officiellement la pratique de la torture et le bras séculier prit la responsabilité des plus importants bûchers avec une baisse notable dans la seconde moitié du siècle<sup>8</sup>.

Les procédures font frémir : sous une forme de torture camouflée chaque suspect faisait un séjour en prison préventive puis alternaient interrogatoires et emprisonnements qui s'échelonnaient parfois sur plusieurs années.

Les sentences variaient selon le degré d'hérésie. Outre la remise au bras séculier la condamnation la plus redoutée était le « mur strict », emmurement avec entrave et fers, puis le « mur large » avec un contact extérieur contrôlé.

Les peines moins lourdes étaient les pèlerinages, le port des croix d'infamie et subvenir aux besoins d'un pauvre. Les pénitences de « croix, pèlerinage et pauvre » pouvaient être cumulées.

La toute puissance des inquisiteurs languedociens suscita de fortes résistances et déclenchèrent des émeutes à Narbonne, Toulouse et Albi en 1234-1235. Chaque inquisiteur développa des initiatives :

**Ferrer** utilisa des « Bons Hommes » convertis pour piéger les hérétiques (Cathares ou Parfaits) dans son diocèse d'Albi où sa cruauté et son acharnement pour obtenir des confessions le rendirent rapidement impopulaire<sup>9</sup> ;



**Guillaume Arnaud** du côté de Carcassonne étendit aveuglément sa chasse sur l'ensemble des habitants d'un même secteur ;

**Durand d'Albi** organisa spécialement une confrérie pour débusquer tout dissident.

Quant à **Bernard de Caux**, pour simplifier sa tâche et celle de ses collègues, il élaborait une procédure d'interrogatoire novatrice : le « Manuel des inquisiteurs de Carcassonne »<sup>10</sup> ou *Processus inquisitionis* utilisé pendant un demi-siècle<sup>11</sup> et dans lequel il énumérait des questions ne demandant qu'un oui ou un non pour toute réponse.

<i>Fautes retenues contre les hérétiques Parfaits ou Vaudois</i>	
- Voir un hérétique	- Donner à un hérétique
- Entendre une prédication	- Les mener d'un endroit à un autre
- Croire en l'hérésie	- Parler de l'hérésie
- Demander à être reçu dans l'hérésie	- Posséder ou avoir lu un livre hérétique
- Assister à un rituel hérétique	- Manger du pain béni
- Adorer un hérétique	- Refuser de prêter serment
- Recevoir la bénédiction avant sa mort	- Avoir une apparence d'hérétique
- Recevoir la bénédiction durant sa vie	- Entraver la marche de l'Inquisition
- Recevoir un hérétique dans sa maison	- Recevoir le consolament
	- Nier les faits

Les inquisiteurs effrayaient les populations avec la hantise de la torture, véritable choc auquel s'ajoutait la peur de l'emprisonnement. Un autre traumatisme collectif fut l'organisation de procès posthumes dans lesquels les défunts soupçonnés d'hérésie étaient condamnés, exhumés, conduits en procession et brûlés. Leurs biens étaient confisqués.

<sup>7</sup> Jacques Chiffolleau, « Vie et mort de l'hérésie en Provence et dans la vallée du Rhône, du début du 13<sup>e</sup> au début du 14<sup>e</sup> siècle », Cahiers de Fanjeaux n°20 (Effacement du catharisme?) Toulouse, 1985, p. 93.

<sup>8</sup> 140 exécutions à Minerve, 300 à Lavaur, 60 à Casses, entre 1210 et 1211 ; 90 exécutions à Berlaigues, près d'Agen, en 1249, sur ordre de Raimond VII, comte de Toulouse.

<sup>9</sup> En 1253 il fit dresser une quinzaine de bûchers, procéder à des confiscations de biens et à la destruction de maisons.

<sup>10</sup> « Les sentences de Bernard de Caux » sont conservées à la Bibliothèque nationale de France et à la bibliothèque de Toulouse

<sup>11</sup> Avant d'être remplacée par le plus performant « Manuel de l'inquisiteur » de Bernard Gui.

Nous connaissons le fonctionnement de l'Inquisition grâce à ses registres qui justifiaient le rôle de l'inquisiteur et dans lesquels étaient rassemblées et accumulées toutes les informations concernant les suspects. Entre 1246-1247 Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre ont fait comparaître environ 25.000 personnes qui en évoquèrent près de 50.000 autres.

## Le « Registre des pénitences » de l'inquisiteur Pierre Cellan 1241-1242

L'Inquisition en Quercy fut laissée aux bons soins du scrupuleux Pierre Cellan. En Languedoc depuis plusieurs années il arriva en Quercy en 1241.

Dans son « *Registre des pénitences* »<sup>12</sup> Pierre Cellan<sup>13</sup> rassembla environ 650 dépositions suivies des pénitences imposées à Montauban et sa région. Ce sont 99 hommes et 101 femmes vaudois qui ont subi les interrogatoires-types, dont le seul crime d'avoir « vu » un Vaudois ou un Parfait avait entraîné des pénitences : « *Austorgue de Cahors a vu des vaudois...elle croyait que c'étaient de bonnes gens. Pour pénitence elle ira en pèlerinage au Puy, à Saint-Gilles-du-Gard et à Saint-Jacques-de-Compostelle* »<sup>14</sup>.

À Montauban où la coexistence entre catholiques, parfaits et vaudois était relativement paisible, on constate grâce à ce document une présence exceptionnelle de « Pauvres de Lyon ».

Pierre Cellan mentionnait les dépositions et les sentences des « suspects de vaudoisie »<sup>15</sup> mais ne leur infligea pas de condamnations de prison à vie<sup>16</sup> ou d'exil à Constantinople car avant 1229 les Vaudois n'étaient pas considérés comme des hérétiques et le clergé ne les poursuivait pas encore avec assiduité.<sup>17</sup>

---

<sup>12</sup> Le tome XXI de Doat renferme les travaux de l'inquisiteur P. Cellan en 1241 à Montauban (semaine avant l'Ascension), à Moissac (semaine après l'Ascension) ; à Gourdon (temps de l'Avent) ; en 1242, pendant le Carême, à Montcuq, et région avoisinante.

Le tome XXII n'intéresse le Quercy qu'indirectement par quelques dépositions faites à Castelsarrasin, le tome XXIII fournit de curieux détails sur des hérétiques de Montauban ou de Mazerac près de Puy-la-Roque, pour les années 1243-1246; pour les mêmes années nous emprunterons quelque chose au recueil de Mgr Douais.

<sup>13</sup> L'inquisiteur Pierre Cellan est venu en Quercy entre 1241 et 1242 Pierre Cellan, alors prieur du couvent de Limoges, l'un des premiers disciples de saint Dominique est à Cahors vers 1230 où son activité est vite décriée.

<sup>14</sup> Jean Duvernoy, Op.cit. p.99

<sup>15</sup> « *Caerlis du Vilar a vu des vaudois et leur a donné du sien. Il croyait que c'était de bonnes gens. Il ira à Saint-Jacques* ». Idem

<sup>16</sup> La première fois est une condamnation collective du 20 février 1238 par Guillaume Arnaud.

<sup>17</sup> Jean Duvernoy, *À l'époque, l'Église ne poursuivait pas les Vaudois*, in *Dissidents du Pays d'Oc*, Toulouse, 1994. pp.153-161.

D'après les aveux de « *Bernard Sâisse... [qui] a avoué ...avoir été coupable de valdésisme il y a bien 40 ans... l'inquisiteur avec toute sa clémence déclara : « Nous, donc voulons user avec lui de miséricorde, tant parce qu'il est venu de sa propre volonté...et aussi parce que l'Église, alors, ne les poursuivait pas aussi publiquement »*.<sup>18</sup>

Les interrogatoires n'étaient pas des moments réjouissants mais ce document donne l'illusion de la vie des Vaudois du Quercy qui semblaient être de braves gens confiants, recevant chez eux Vaudois et Parfaits comme « *Lucie qui fut « receleuse » et hôtesse de parfaits et de vaudois...elle a tant de fois mangé avec eux qu'elle ne s'en souvient plus...* ».

En précisant qu'elle était « receleuse » Lucie prenait de grands risques en hébergeant et protégeant des hérétiques en fuite. Face à l'administration inquisitoriale constituée par des professionnels de la traque et malgré leur opposition fondamentale, une forte solidarité s'était créée entre les deux communautés.

« *Arnaud Sarrailher a vu des vaudois et entendu leurs prédications. Il a dîné avec eux et entendu leur sermon...ayant été engagé pour faire des métiers il a mangé dans la maison d'une parfaite jusqu'à la fin du travail* »<sup>19</sup>,

« *Pierre Raimond a vu maintes fois des vaudois...il les a eus aussi dans sa maison et a entendu leur sermon...il est allé souvent aux parfaits...les a adorés...il a reçu un parfait sous un porche...* »<sup>20</sup>

Des détails apparaissent comme dans la déposition de Lucie (délation ?) ou celle d'Arnaud del Cruzel qui «... a dit aussi que sa femme donnait de ses biens aux Vaudois ».

Confier ce détail entraînait sa femme dans la tourmente, à moins qu'elle ne soit morte. Elle n'est pas mentionnée dans les interrogatoires tout comme En Guillemasse<sup>21</sup> souvent nommé.

Par ruse, pour donner l'impression de coopération, on ne nommait que les défunts. Des précisions venaient étoffer les dépositions sans alourdir les punitions d'autant que les événements évoqués étaient anciens.

---

<sup>20</sup> Ce ne sont pas des confessions spontanées mais les réponses au questionnaire rédigées à la 3<sup>ème</sup> personne : « *il a dit que...* ».

<sup>21</sup> En et Na sont des particules médiévales.

Les aumônes étant systématiquement pénalisées, pour enrichir la confession on précisait leur nature. On avouait avoir donné « *des Morlaas et des deniers* »<sup>22</sup> que les vaudois refusaient car ils préféraient du pain, vin, viande, fromage, huile, du bois ou une coupe de farine, des poireaux, « *une écuelle de petits pois* ».



Les dons en vêtements étaient courants : des « *chausses* » un « *petit bonnet* ».

« *Audiane Autinadine a eu des vaudois chez elle pour soigner son mari...Il leur laissa une cape dont le vaudois tira 14 sous et pour son compagnon...une tunique et une sur-tunique...* »,

« *Guillaume Cougourse...a donné des serina à un vaudois pour faire une cape* » et « *Raymond Gastaud... une palme de drap brun comme une habitante de Montcuq qui donna deux aunes de drap brun, le plus grossier, sorte de bure portée chez les Vaudois comme chez les Mineurs.*

Les Catholiques reprochaient aux Vaudois de porter des chaussures qui ressemblaient aux sandales apostoliques (Marc 6.9)<sup>23</sup> en forme de bouclier sur le dessus du pied. « *Arnaud Vital a fait des souliers à un Vaudois* et « *Arnaud d'Avignon...a dit que des Vaudois étaient venus à son atelier. Il leur répara des souliers...* » ainsi qu'Etienne de la Combe.

Il y avait également des échanges de compétences entre Guillaume de Catus et « *...Les Vaudois vinrent une fois resserrer son tonneau...* » « *Un Vaudois (lui) a appris à faire du pain* » à Etienne Gras.

Souvent itinérants, on leur offrait un lit pour une ou plusieurs nuits<sup>24</sup>. Ils étaient guidés à travers le pays grâce à Pierre de Montpezat, le marinier, qui « *a transporté deux fois un vaudois à Agen et à Moissac* » ou Raymond Huc qui « *leur a servi de guide, mais il a dit qu'à l'époque il avait dix ans.* »

<sup>22</sup> Ou *monnaie morlane*. Cette monnaie du vicomte de Béarn eut une grande vogue au Moyen-âge non seulement dans les Pays de l'Adour mais aussi en Aragon, en Navarre et en Italie.

<sup>23</sup> « Il leur prescrivit de ne rien prendre pour le voyage, si ce n'est un bâton; de n'avoir ni pain, ni sac, ni monnaie dans la ceinture; de chausser des sandales et de ne pas revêtir deux tuniques. » Un décret d'Alphonse II, en 1194, interdit les « *insabatati* » ou « *sabatati* ».

<sup>24</sup> Marc 6,10 « Puis il leur dit: Dans quelque maison que vous entriez, restez-y jusqu'à ce que vous partiez de ce lieu. »

Dans une société où l'hygiène était secondaire, on ne se rasait guère, pourtant Jean Serny « *a rasé plusieurs fois des vaudois...* ».

On se lavait assez peu en ville, les gens de la campagne pouvaient se baigner dans les ruisseaux ou dans des fontaines. Une vaudoise à lavé la tête de Bernard Arnaud de Rouzet<sup>25</sup>.

Les Vaudois étaient souvent consultés par les Parfaits qui n'hésitaient pas à leur demander conseil pour une maladie, une douleur à la main, à un œil.

Ils distribuaient des onguents, posaient un cautère. En général le médecin « *fit ce qu'il pouvait* ». Si l'affection était trop grave le malade était dirigé vers l'hôpital de Montauban spécifique aux Vaudois.

Pons de la Jonquière y « *... est venu plusieurs fois..., et là il a plusieurs fois entendu leur prédication.* ».

Gaucelme Gérald a rendu visite à des vaudois malades et « *fut à l'enterrement d'un vaudois* ».

Les vaudois possédaient un cimetière dans lequel la femme de Pierre Lanes « *qui s'était faite vaudoise* » fut enterrée. Les vaudois assistaient aux veillées funèbres durant lesquelles ils prêchaient. Certains étaient couchés sur des testaments :

« *Bernard de Valcel a dit qu'il a rendu aux vaudois un quartère de froment que son frère avait légué aux vaudois dans son testament* et le frère de Jacques Carbonnel a poussé son frère à donner les « *deux cents sous qu'il leur avait légués* »

## FEMMES

Les notables vaudois de Montauban employaient des domestiques :

« *Cahorsine fut servante de vaudois pendant trois ans et entendit leur prédication. Elle mangea avec eux comme une servante. Elle avait pleine foi en eux* ».

Les femmes participaient activement à la dissidence et semblaient avoir une grande influence sur la communauté, telle la vaudoise Géralde ou Géralde qui a « *été gardée huit jours dans une maison* ». Certaines vivaient en petites communautés dans des maisons de location<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> On trouve encore en 1274 des Rouzet amis d'hérétiques, protecteurs de « *faydits* », seigneurs accusés d'hérésie et dépossédés de leurs fiefs lors de la croisade des albigeois.

<sup>26</sup> p.101. Na Aymare de Montlauzun et N'Algars du Villars gardèrent des locataires pendant 2 ans.

Comme les hommes elles « *exposai(en)t la Passion du Seigneur* » et donnaient la paix.

Vaudoises et Vaudois prêchaient dans les maisons de jour comme de nuit <sup>27</sup>, sur les places publiques et au château de Montcuq, peut être avant le traité de Paris-Meaux car en 1229 le comte de Toulouse Raimond VII s'engagea à détruire les fortifications de ce village d'hérétiques. L'année suivante il restitua le donjon au seigneur de Montcuq, Guiraud de Gourdon, qui fut condamné pour hérésie vingt ans plus tard.

#### PRÊCHES – DISPUTES – CÈNE – ENSEIGNEMENT



Outre les prêches publics dans les rues et sur les places des villes, les disputes faisaient partie des activités communes aux Vaudois, aux Parfaits et aux Catholiques qui organisaient des débats dans les lieux publics. Le clerc Guillaume de Caveroque reçut souvent des vaudois dans son étude et il « *a disputé avec des frères mineurs sur le point de savoir si l'on devait tuer* ».

Ensuite on n'invita discrètement que les hérétiques dans des maisons particulières. Galetier d'Archambaud « *a amené dans sa maison parfaits et vaudois chez lui pour qu'ils disputent* ».

Pas très sûrs de leurs convictions, certains comparaient lors de ces confrontations, Vaudois et Parfaits pour savoir quels étaient les meilleurs.



La majorité des suspects avaient participé à la « *Cène des vaudois* » et partagé « *de leur pain, vin et poisson béni* ». Bernard de Caraves a assisté à la Cène et « *...il a entendu l'exposition de la Passion par les vaudois le Vendredi Saint* ».

<sup>27</sup> p.167. Les inquisiteurs insistaient sur les prédications nocturnes

À Montauban les Vaudois avaient des écoles comme le dit Jacques Carbonnel qui est allé « *fréquemment aux écoles des vaudois et lisait avec eux* »... il « *avait alors 12 ans ou environ.* »

#### GOURDON - PIERRE DE VALS

À Gourdon apparaît un personnage hors du commun : Pierre de Vals ou Pierre de Vallibus, nommé clairement par les gens du village qui l'évoquaient avec une telle émotion que des historiens ont avancé qu'il ne faisait qu'un avec Pierre Vaudès présenté par Durand de Losque comme le principal opposé aux Bons Hommes à la place du clergé local.<sup>28</sup>

Pierre de Vals était un médecin respecté et sollicité par tout le village. Une « *receleuse* » de parfaits, Raymonde de Goulème « *a vu le vaudois Pierre de Vals* » et « *lui a demandé conseil sur la maladie de sa suivante* ».

On le consultait pour un enfant, un fils, un père malade. Il était accompagné lors de ses visites et était hébergé dans les maisons de ses patients pour les veiller.

Peironne « *le garda huit jours...l'entendit là. Elle a eu chez elle huit jours la vaudoise Géralde...* »

Il n'était pas toujours nommé par méfiance, la « *receleuse* » de parfaits Stéphanie Ricard avait consulté des vaudois « *sur la maladie de son fils et leur avait envoyé un poisson avec de la sauce* ».

Médecin, prêcheur, nombreux sont ceux qui l'ont entendu. Il disputait également avec les parfaits comme l'atteste Bernard Bonals qui « *a vu Pierre de Vals et a entendu sa prédication. Il a reçu le parfait Touzet de Noguès et disputa avec lui* ».

Tous témoignèrent de leur admiration pour cet homme et l'on pouvait nommer sans danger Pierre de Vals qui « *était un ange*<sup>29</sup> » car c'était il y a longtemps...

Catherine BEAUCOURT

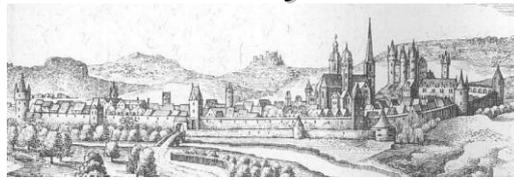
<sup>28</sup> Préambule du *Liber antiheresis*, éd. A. Dondaine, « Aux origines du Valdésisme : une profession de foi de Valdès » dans *Archivum Fratrum Praedicatorum XVI*, Rome, 1946, pp. 232-235.

<sup>29</sup> Op.cit. p.69

NDLR. Cet article de Catherine BEAUCOURT fait suite à celui intitulé « Vaudois en Pays Cathares », La VALMASQUE N° 106.

# Le destin des vaudois de Mérindol et Cabrières dans le Livre des Martyrs de la Hohe Schule

Herborn



Hesse 1590

En 2017, la Réforme datait de 500 ans. Martin Luther, avec ses 95 thèses contre le commerce des indulgences, avait donné, le 31 octobre 1517 une impulsion décisive au renouveau de l'Église catholique romaine.

Depuis longtemps déjà le besoin s'en était fait sentir. De ce point de vue, le réformateur tchèque, Jean Huss, est abondamment cité, lui qui défendit ses thèses au Concile de Constance et fut, pour cette raison, brûlé vif en 1415.

Des mouvements pré-réformateurs réclamant une Église sans pompes ni richesse avec un enseignement de la Bible dans la langue du peuple, étaient déjà présents au Moyen-âge. Les Vaudois, qui firent leur apparition en 1176-77, en firent partie.

En Allemagne, Herborn fut Baptisée « ville de la Réforme » en 2017, comme 47 autres cités d'Europe, grâce à l'extrême importance de son académie réformée, la « Hohe Schule », fondée en 1584, et qui avait rang d'université.



Cette importance était partagée avec l'imprimerie de Christophe CORVIN, fondée l'année suivante.

Le Livre des Martyrs parut en 1590; livre qui, d'après l'archiviste de la ville, Rüdiger Störkel, devint un bestseller parmi plus de 1.000 autres titres.

À partir de 1602 parut la traduction de la Bible de Johannes PISCATOR, un théologien réformé recteur de la Hohe Schule. En annexe de l'édition de 1624 de cette première Bible réformée d'Allemagne le Massacre des Vaudois en 1545 à Mérindol, à Cabrières et dans d'autres lieux du Luberon est aussi présenté, comme dans le Livre des Martyrs.



Le présent article veut montrer l'intérêt que les professeurs réformés des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles de la Hohe Schule de Herborn portaient au destin tragique des Vaudois.

L'auteur de ces lignes est un des fidèles participants au jumelage que la ville de Herborn à noué depuis plus de cinquante ans avec la ville de Pertuis, la porte Sud du Luberon.

Lors des échanges, où s'est renouvelé longtemps l'intérêt pour les paysages du Luberon et sa culture provençale, une visite du Musée vaudois « La Muse » à Mérindol était souvent au programme et le pasteur Horst DEUKER montrait, pour l'occasion, sur des pages sorties de l'imprimerie CORVIN de la Hohe Schule, la description en Allemand du massacre des hommes, femmes et enfants de 1545.

Si la Réforme, en tant que renouvellement de l'Église, a suivi des chemins différents de part et d'autre du Rhin, il n'en reste pas moins que l'on trouve des éléments qui en relient les deux côtés et sollicitent, aujourd'hui encore, notre intérêt.

Voici donc une synthèse des « Chrétiens de Mérindol et Cabrières » dans « Le livre des Martyrs » édité à Herborn, suivi de la présentation de la manière dont Johann PISCATOR a intégré le « Massacre de Mérindol » et des villages avoisinants dans le tome annexe de sa traduction de la Bible de 1624.

L'exécution de l'Arrêt de Mérindol sous l'autorité du président du parlement d'Aix, Maynier d'Oppède, le 16 avril 1545, provoque un massacre des Vaudois et la destruction d'une dizaine de villages du Luberon. L'écho de cette tragédie humaine s'est répandu partout en Europe et particulièrement dans les milieux protestants.

Il a été repris, ainsi que d'autres souffrances d'hommes et de femmes persécutés pour leur foi par un ami de

Jean Calvin à Genève, Jean Crespin (1520-1572).

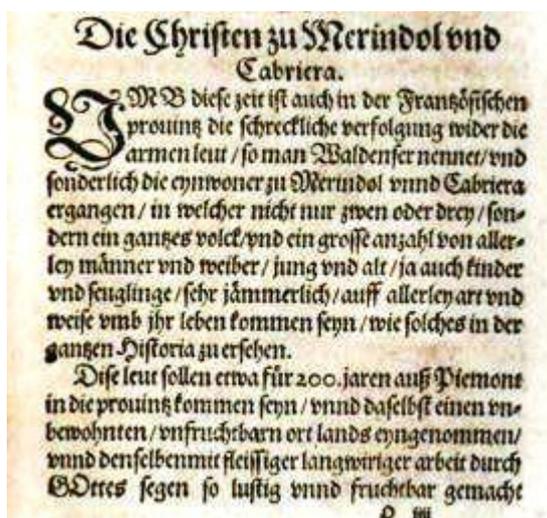


Ce juriste et imprimeur édita une « Histoire des Martyrs » en 12 tomes qui connut de nombreuses éditions à partir de 1554. Son collègue de Herborn, l'imprimeur Christophe Corvin (1552-1620) en fit un abrégé accessible à tous, en 1590, soit six ans après la fondation de la Hohe Schule.

Le Livre des Martyrs, imprimé à Herborn par Christoph Corvin, compte 807 pages<sup>30</sup> subdivisé en 10 tomes. Une vue d'ensemble des premiers martyrs chrétiens est suivie d'une définition des « vrais martyrs ». Son exposé se concentre sur des hommes et des femmes originaires de nombreux pays européens qui durent supporter souffrances et persécutions. Il cite d'autre part des événements, des termes, des documents et des versets consolateurs de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Dans l'index, nous trouvons pour le 3<sup>e</sup> tome ce qui suit :

**Les raisons qui portent à croire la sûreté et la véracité de ces histoires.** C'est ici que nous trouvons le chapitre « Ceux de Mérindol. Les chrétiens de Mérindol et de Cabriera »<sup>31</sup>. Il compte 22 pages.



<sup>30</sup> **Martyrbuch (Livre des Martyrs)** : darinnen erstlich merkliche denkwürdige Reden und Thaten viler Märtyrer beschrieben werden (dans lequel des paroles et des actes édifiants de nombreux martyrs sont décrits), Herborn, 1590.

<sup>31</sup> **Martyrbuch**, pp. 226-243

NDLR: les autres références de pagination sont incluses dans le corps de l'article.

Il est non seulement étendu, mais c'est aussi le seul chapitre consacré à un groupe de chrétiens. Le terme de « peuple » renforce leur importance. Ce peuple habite une région du sud de la France, le Luberon. Il s'agit des Vaudois, un mouvement pré-réformateur de laïcs.

La Réforme, initiée par Martin Luther en 1517 s'était rapidement répandue en Allemagne et avait aussi des adeptes dans toute l'Europe. Selon les changements politiques du temps, les chrétiens réformés pouvaient se trouver dans des situations qui mettaient leur vie en danger. Dans le Saint-Empire, après la Paix d'Augsbourg de 1555, leur religion devait être obligatoirement celle de leur suzerain.

D'autres peurs régnaient également en ce 16<sup>e</sup> siècle : peur de la famine, de la peste, du diable et des démons. Il fallait donc que les hommes soient fortifiés dans leur foi par les exemples édifiants d'hommes et de femmes qui tenaient ferme, en toutes circonstances, grâce à leur foi inébranlable.

On utilisa pour atteindre cet objectif la nouvelle invention de Johannes Gutenberg, l'imprimerie par caractères amovibles. Les livres du genre du Livre des Martyrs n'étaient donc pas rares et leur fonction pédagogique n'était pas négligeable. Leur écriture était sans artifice, très crue et parfois même rude et brutale. De cette œuvre qui connut sept éditions à Herborn, l'archiviste actuel de la ville de Herborn, Rüdiger Störkel, dit qu'elle était très répandue et extrêmement populaire, comme une suite d'histoires opposant le Bien et le Mal.

Ce chapitre se termine par les descriptions du massacre des hommes, femmes et enfants sans défense de Mérindol et des villages environnants. C'est l'apogée dramatique d'épisodes qui se suivent sans liens apparents. De différentes longueurs, ils sont composés par l'auteur pour produire un grand effet sur les lecteurs.

L'homme du peuple devait certainement se demander souvent si Dieu laissait impunément se commettre de tels crimes particulièrement infâmes ; une même réponse est toujours donnée dans le Livre des Martyrs : Dieu est le souverain absolu et son inexorable vengeance atteint ceux qui touchent à ses fidèles croyants. Dès ici-bas, ils subiront les douleurs infernales dans leur corps et dans leur âme, et ils en mourront.

Le Livre des Martyrs ne répond donc pas aux critères de la science historique actuelle. Ce n'était pas l'objectif du livre. Aussi, même dans un chapitre limité comme celui-ci, le manque de chronologie rend difficile la compréhension des événements.

La date de 1543 est inscrite dans la marge pour le début de la persécution des Vaudois. Seuls les villages de Mérindol et Cabrières sont nommés. Cette terrible persécution se borne à eux. Aucun nombre de tués pour ce massacre. Si quiconque voulait en savoir davantage, « *qu'il se rapporte à la lecture de toute l'histoire* » dit Corvin. Il pense à l'œuvre complète de Jean Crespin (p. 226).

Corvin résume le fait que les Vaudois étaient venus en Piémont environ 200 ans plus tôt et s'étaient installés en Provence dans une région dépeuplée et inculte, et l'avaient défrichée et fertilisée, grâce à leur travail et la bénédiction de Dieu. On y trouvait dès lors en abondance vin, huile, amandes...

Comme ils étaient restés fidèles à Dieu et à leur foi, ils étaient haïs d'absolument chacun et affublés de noms mal famés. On les appelait à Lyon « les pauvres de Lyon », « Lollards » en Pologne et Pays Baltes, « Turlupins » en Flandre parce qu'ils prenaient quartier dans les champs, près des loups. En Dauphiné, on les appelait « Chagnard » parce qu'ils n'avaient pas de maison et dormaient à la belle étoile. Avant que le nom de Luthériens fasse son apparition, le plus haï était celui de Vaudois. (p. 226-228)

Une étude au sujet des Vaudois, confiée par François I<sup>er</sup> à Guillaume du Bellay, avait donné les résultats suivants :

Ils vivent en paix avec les autres,  
Ils paient régulièrement leurs impôts sans sommation,  
Ils ne traînent personne devant les tribunaux,  
Portent secours aux voyageurs et aux pauvres,  
Ne jurent pas, ne prononcent pas le nom du diable,  
Ne blasphèment pas le nom de Dieu,  
Évitent les beuveries, ne vont à l'église que sous l'emprise d'une nécessité pressante,  
Tournent le dos aux images des saints,  
N'utilisent pas de bougies votives,  
Ne baisent pas les pieds des idoles des statues de saints)  
N'adorent pas le Saint Sacrement,  
Ne donnent pas à la quête,  
Refusent l'eau bénite, les pèlerinages et la confession,  
N'achètent pas d'indulgences aux prêtres,  
Ne font pas le signe de croix lors d'un orage, mais élèvent les yeux vers le ciel ou s'agenouillent pour prier,  
Ne mettent pas de dons dans les troncs, mais donnent aux pauvres.

A cet exposé exhaustif concernant de paisibles chrétiens, suit abruptement et sans transition la description du comportement honteux du dominicain

Jean de Roma (pp. 228-229) qui par la torture obtenait les aveux des Vaudois qu'il découvrait. Tout cela était parvenu aux oreilles du roi François I<sup>er</sup> qui chercha à s'emparer de Jean de Roma, lequel réussit à s'enfuir.

Mais il n'a pu échapper à la vengeance divine : atteint d'une terrible maladie, « *ses organes pourrissent, son corps fut couvert d'ulcères et de vers* ». Ses frères du couvent refusèrent longtemps de le toucher jusqu'au jour où l'un des siens l'enfouit sous terre.

Souvent, les histoires des persécuteurs se terminent de la même manière suivant la gravité de leurs fautes. Le malfaiteur n'échappe pas à la vengeance divine. Ici, la langue haute-allemande est de caractère excessivement rude et parfois brutal.

Un court paragraphe expose que les tribunaux royaux agissent d'une manière semblable à celle des tribunaux ecclésiastiques. Un conseiller du Parlement d'Aix, Monsieur de Rians, aurait persécuté les Vaudois, et Dieu, pour le punir, l'aurait fait mourir de démence (p. 229). S'ensuit la comparaison avec la manière dont les grands prêtres, scribes et pharisiens avaient agi envers le Christ et ses apôtres.

Les six pages suivantes portent le titre de « Banquet épiscopal » (pp.230-235), leur contenu explosif est formulé de manière ironique, pointilleuse et très subtile. Lieu de l'action : Avignon ; invité, l'évêque Rians. L'action : après un bon repas, les ecclésiastiques ont envie de se promener en compagnie de leurs invitées « parmi les femmes d'Avignon les plus belles et les plus connues. »

Ce groupe illustre s'arrête dans une boutique offrant « les cartes et les peintures les plus impudentes et les plus scandaleuses que l'on puisse trouver. » Ils se jettent sur ces ardentes images, et là où la signification des gravures paraissait mystérieuse, ces savantes « demoiselles »<sup>32</sup> ont su parfaitement les expliquer et en rire.

Voyant dans une ruelle un autre bouquiniste qui présentait des Bibles en Latin et en français, l'évêque d'Aix demande vivement au commerçant de quel droit il se permettait de vendre des Bibles. Le commerçant lui réplique hardiment que Monseigneur devrait être plus intéressé par la Bible que par les « belles images » qu'il venait d'acheter en grand nombre pour ses compagnes.

<sup>32</sup> Op.cit. p. 234 ; *En français dans le texte. Cette caricature des mœurs dissolues du Haut Clergé est conforme à l'édition genevoise du Livre des Martyrs de Jean Crespin. NDLR*

Traité de Luthérien par l'évêque puis battu par des ruffians, le libraire, bien mal en point, est jeté en prison. Puisque, selon la loi en vigueur, les tribunaux ecclésiastiques n'ont pas à traiter des affaires civiles, un juge fait une grossière tentative de convaincre le prisonnier de travestir les faits en échange de sa liberté. Le libraire, fidèle à sa conscience de chrétien, resta ferme. Comme de nombreux martyrs, il finit sur le bûcher avec pour signe infamant deux Bibles attachées à son cou.

Le clergé ayant très peur des Bibles qui circulent, on décida de rechercher toutes Bibles et écrits religieux dans Avignon et que leurs propriétaires soient condamnés au bûcher en cas de découverte au cours des perquisitions.,

C'est ensuite lors d'un autre banquet,<sup>33</sup> qu'une des « demoiselles » pose au Président Chassanée la question de savoir si le décret prononcé depuis peu contre les Luthériens de Mérindol va être appliqué.<sup>34</sup> S'ensuit une véhémence controverse entre Belloiocius (Du Bellay, un juriste) et Chassanée (le président du Parlement d'Aix).

Du Bellay défend les Vaudois : « On ne peut croire qu'un jugement aussi barbare et digne des Turcs ait été prononcé par le Parlement. Les gens de Mérindol sont honnêtes, francs, pieux de nature. » Un doute émis sur ses propres compétences met le président en rage : « Je savais d'avance que les hérétiques auraient, même ici, assez de défenseurs ou de partisans. Si tous les Luthériens de la province avaient une corne, on verrait partout des cornes ».

Du Bellay répond : « *Plut à Dieu que toutes les putains des curés caquettent comme des oies, ce caquetage nous gênerait de toute part.* »<sup>35</sup>

Cette controverse est une habile utilisation des figures de style en dialectique et rhétorique. Le « bon sens provençal » s'y trouve aussi avec une réaction appropriée à la situation. On peut remarquer que la traduction allemande du texte français a conservé ces éléments de langage.

Afin d'éviter toute aggravation de la dispute lors de ce banquet, trois conseils sont donnés à Du Bellay :

- Ne plus porter d'aide à un Luthérien,
- Ne contrer aucune « femme de qualité »,
- Ne pas essayer de changer la vie des prêtres et du Clergé aussi blâmable soit-elle.

<sup>33</sup> Situé à Aix, cette fois. NDLR

<sup>34</sup> Il s'agit ici de l'Arrêt dit de Mérindol, pris en 1540 et finalement exécuté en Avril 1545. NDLR

<sup>35</sup> Faire des cornes à quelqu'un est le pire des affronts, d'une grande indécence en français. Pour l'oie, nul commentaire... le caquetage continu lui est propre

Le passage qui suit est encore plus allégorique (p.234). Il y est question des souris que le président Chassanée aurait assignées à comparaître<sup>36</sup> à la suite de dégâts importants aux blés et céréales. Bien évidemment les souris n'ont pas répondu à la convocation. (Les souris sont ici les Vaudois de Mérindol, appelés « bonnes gens », qui avaient reçu une assignation du parlement d'Aix et qui n'y répondaient pas, craignant pour leur vie.)

Ces bonnes gens avaient profité de cet ajournement pour revoir leur confession de foi et l'envoyer aux autorités. Le cardinal Sadolet l'avait d'ailleurs trouvée conforme.

L'évêque de Cavillon aurait, lui, voulu persuader les Vaudois de réciter le Credo en latin et de ne plus enseigner la Bible, ce dont beaucoup de clercs étaient alors incapables. En effet, lors d'une visite pastorale, l'évêque avait été étonné de la connaissance de la Bible qu'avaient des jeunes garçons de Mérindol. S'ensuivit un interrogatoire poussé des adultes devant le secrétaire Meynard et un participant prétendit que leurs connaissances étaient plus grandes que celles d'un théologien de la Sorbonne.



L'anecdote édifiante de la visite pastorale à Mérindol illustrée en 1959 dans le livre de Jeanne Decorvet « *Il y avait des géants* ».

Ces messieurs du Clergé se seraient montrés satisfaits si, à l'avenir, les chrétiens évangéliques avaient, comme preuve de leurs connaissances,

<sup>36</sup> Barthélemy Chassanée se fit connaître très jeune, en défendant les rats du diocèse d'Autun. Il sut montrer dans cette circonstance tant d'éloquence et d'habileté que ce procès lui valut une grande célébrité.

récité le catéchisme en latin. Ce que les Vaudois refusèrent car ils n'étaient pas des perroquets et n'étaient pas prêts d'abandonner leurs principes. (p.236-237)

Sans transition, l'auteur passe ici au massacre, confrontant le lecteur à un événement choquant : un jeune homme, qui n'est pas nommé, est attaché à un arbre et transpercé de balles par des soldats.



Les dernières pages décrivent le massacre de Mérindol et Cabrières, ordonné par le président du Parlement d'Aix.

« Quarante femmes, dont plusieurs enceintes, sont coupées en morceaux. Des villageois qui avaient fui dans la forêt assistent à l'incendie de leurs biens et de leurs maisons. Leurs pasteurs consolent les opprimés. »

On trouve dans le livre des Martyrs des versets appropriés à la situation : consolation dans la détresse extrême avec la constatation que « Dieu fait ce qu'il lui plaît, il envoie les souffrances et la mort. Nous devons accepter la coupe. Mais nos persécuteurs boiront jusqu'à la lie l'épaisse levure amère et s'en étoufferont. » (p.238)

Lors du siège de Cabrières, les habitants tentèrent d'obtenir une reddition honorable mais le président du parlement refusa. La population entière fut massacrée.

On compte aussi 800 hommes envoyés aux galères.

En signe d'avertissement, le président du parlement fit ériger une colonne où étaient gravés le jour et l'année... (p.243)

Toute cette inhumaine cruauté fut rapportée à Charles Quint lors de la Diète de l'Empire. Successeur de François I<sup>er</sup>, Henri II, aurait fait « un semblant d'enquête sur la persécution ». (p.242)

On raconte que Jean Meynier d'Oppède, le premier président du parlement de Provence, avait planifié et fait exécuter ce massacre. Il aurait ensuite été frappé par Dieu d'une maladie inouïe qui rongea ses entrailles.

Un chirurgien vaudois (!) du nom de Lamotte d'Arles apporta un court soulagement à ses terribles souffrances. Puis « l'âme damnée sortit de la gueule obscène d'où de terribles et cruelles paroles étaient sorties peu avant. » D'autres meneurs de cette persécution moururent encore d'une fin pitoyable. (p.243)

## Extrait de la Bible de Johannes Piscator Herborn 1624

Le massacre des vaudois du Luberon est cité dans un tableau chronologique à la suite de la description de « l'horrible persécution des chrétiens du temps des Césars romains, de Néron à Dioclétien. »

Cette cruelle persécution rappelle l'acte inhumain commis en l'an 1545 envers les chrétiens de Mérindol et des villages avoisinants en France sous le règne du roi François pour cause de religion chrétienne : ils ont été tyrannisés de manière inexprimable.

Mérindol, Cabrières, ainsi que d'autres villes et villages, ont été pris d'assaut et incendiés, ceux qui furent saisis abattus, un groupe de femmes brûlées dans une grange; dans les 800 hommes, femmes et enfants massacrés dans une église, et encore 40 femmes, enceintes pour la plupart et qui voulaient fuir d'une étable en flammes coupées en morceaux, de sorte que les enfants tombèrent de leur ventre et furent piétinés par les tyrans, et ceux qui ne furent pas massacrés, vendus comme galériens.

Qu'auraient pu faire de plus les tyrans dont nous avons d'abord parlé que ces assassins ?

Beaucoup ont haï le roi François pour cette tyrannie de sorte que son fils Henri ordonna par décret de dédommager ces chrétiens assassinés sans raison et prouva par là que ce que dit le Psaume 9.13 est la vérité : « Attentif au sang versé, le Seigneur se souvient d'eux et n'oublie pas le cri des affligés. »

### Paul-Wilhelm JANSSEN

Article paru en Allemand dans **Mitteilungsblatt des Geschichtsvereins Herborn e.V. 2017**

Traduction de Danielle BISTER  
Relecture Jean-Jacques DIAS



P.W. Janssen et J.J. Dias à Herborn en 2019

# Dialectes Occitans



« La France s'est créée en détruisant cinq cultures : la Bretonne, l'Occitane, l'Alsacienne, la Corse et la Flamande. Nous sommes la seule nation européenne qui soit la création militaire d'un État non homogène. Cela rend la France difficile à gouverner à ce jour. Cela explique notre difficulté à réformer, notre lenteur. »

Michel ROCARD (octobre 2005)

Le territoire de l'Occitanie d'autrefois représentait grosso modo la moitié de la France. Il s'étendait de l'Aquitaine au Piémont et à la Ligurie en passant par le Limousin au nord et le Val d'Aran au sud.

C'est une entité linguistique qui englobe des destins très divers. Sa langue est parlée dans 33 départements français, 14 vallées italiennes et Guardia Piémontaise en Calabre, dans la Principauté de Monaco, le Val d'Aran en Espagne, et les cantons de Vaud et du Valais en Suisse.

L'occitan, comme toute langue naturelle d'une grande extension géographique, possède donc différents dialectes régionaux, du latin *dialectus* qui signifie « parler ensemble ». Au sein d'une même langue, c'est un ensemble d'idiomes qui présentent des particularités communes.

Le mot dialecte est voisin du terme « patois », généralement employé par une population peu nombreuse et souvent rurale.

Il présente des appellations différentes selon les régions : **Limousin, Gascon, Béarnais, Catalan, Languedocien, Auvergnat, Vivaro-Alpin, Arpitan** ou **Provençal**. Ce dernier terme est ambigu, car il désigne à la fois une région et un dialecte.

Dans les Alpes du Sud, appelé aussi *Alpes cotiennes*, le « **Gavot** » est un idiome occitan particulier.

Selon Laurent Revest, auteur d'une thèse sur ce sujet à la faculté de lettres de Nice en 1965<sup>37</sup> son espace géographique est délimité par les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Rhône-Alpes et fait référence à une désignation culturelle générale. Il est souvent confondu ou assimilé au provençal, mais désigne principalement un montagnard et son parler rude.

<sup>37</sup> Le dialecte occitan alpin : aire d'extension et caractéristiques linguistiques

Laurent Revest écrit : « *Le gavot est l'un des sept dialectes de la langue d'oc, les autres étant : l'Auvergnat-Vellave, Gascon-Béarnais, Languedoc-Guyennais, Limousin-Périgourdin, Provençal et Nissart. C'est le plus mal connu, trop souvent confondu ou assimilé au provençal ou au Niçois.*

*Contrairement au Niçois ou au Provençal, aux autres dialectes occitans, le Gavot semble avoir maintenu une forme plus proche du bas latin originel, par exemple, en Gavot, toutes les lettres se prononcent ».*

Avant 1713, le Briançonnais était composé de cinq Escartons : circonscriptions de Briançon, Queyras, Oulx, Pragela et Château-Dauphin. Son dialecte historique occitan, dit « Vivaro-Alpin » possède, comme les autres patois des particularités dans sa prononciation.

Par exemple les consonnes finales ne sont pas prononcées comme dans Queyras, Ristolas, Pragelas ou vachas (vaches) et pras (pré). Comme en Italien, CH se prononce TCH, et les consonnes G et J, DG et DJ.

Dans le Languedoc, si la voyelle A se prononce A dans les articles définis et possessifs, elle se prononce O dans tous les autres cas (Canta se prononce canto).

Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, une dizaine de langues différentes se côtoyaient donc en France. Entre le 10 et le 15 août 1539, François 1<sup>er</sup> signe dans son château de Villers-Cotterêts (dans l'Aisne), une ordonnance de 192 articles.

Rédigée par le chancelier Guillaume Poyet elle énonce dans son article 111 :

*« Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus dans lesdits arrêts, nous voulons dorénavant que tous les arrêts, ensemble toutes autres procédures, soit de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties, en langage maternel et non autrement »*

Cette ordonnance stipule que tous les documents administratifs, alors rédigés en latin, seront rédigés en français, en l'occurrence la langue d'oïl pratiquée au Nord de la Loire. Il semble intéressant de signaler que le premier acte notarié rédigé en français, le fût sept ans auparavant en Savoie, dans le Val d'Aoste.

Plus tard, en 1789, les révolutionnaires prôneront également une langue unique pour une nation unique. Cependant, dans les territoires ruraux éloignés de Paris, les dialectes locaux de langue d'oc, et en particulier les patois resteront longtemps en usage.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la création par Jules Ferry de l'école gratuite, qui interdit l'usage du patois, même pendant les récréations, incitera les Français à maîtriser leur langue nationale. Cependant, l'usage du français ne se généralisera qu'un siècle plus tard.

Je me souviens que dans les années 1942, lors de mon entrée à l'école, l'instituteur, mon père, parlait uniquement le français en classe, mais pendant les récréations nous parlions tous en patois.

Cependant, à la maison, en famille, nous utilisions le français, car ma mère était Belge de naissance. Quand nous rendions visite à nos grands-parents, à Gordes, mon père parlait le plus souvent patois avec son père qui était un félibre reconnu. Ma grand-mère, native de Brunissard utilisait le patois du Queyras pour converser avec lui.

L'abbé Grégoire (1750-1831), député et auteur d'un premier état des lieux, écrivait dans son rapport : « *La nécessité d'anéantir le patois est sans équivoque. On peut assurer, sans exagération qu'au moins six millions de Français surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale. Ainsi, avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel.* »

C'est pourquoi, en 1807, le ministère de l'intérieur, soucieux d'avoir une idée plus précise, demanda aux préfets d'établir une statistique précise de ces patois.

Cependant, les préfets n'étaient pas originaires du département, bien souvent, ni de la zone linguistique de langue d'oc ; le préfet de Marseille était originaire de la Vienne, celui des Hautes Alpes de Lorraine, celui du Vaucluse de Belgique. Ils n'avaient donc pas la connaissance linguistique requise.

Cela les conduira à en confier la réalisation à leurs subalternes, secrétaires ou bibliothécaires.

Champollion-Figeac, conservateur adjoint de la bibliothèque de Grenoble, se vit ainsi chargé de désigner des personnalités érudites locales pour mener à bien ce projet. Il écrivait :

*« J'avais réuni quelques matériaux sur cet objet, lorsque son excellence le Ministre de l'Intérieur, par sa lettre du 13 novembre 1807, demanda à Monsieur le Préfet du Département de l'Isère des renseignements sur les patois usités dans*

cette partie de l'Empire, et des échantillons en vers ou en prose, où ses patois fussent employés.

Son excellence demandait en même temps une traduction littérale en langage populaire de la parabole de l'Enfant Prodigue, ce morceau de la Bible, qui ne contient que des idées familières, étant très propre à servir d'exemple.

Le ministre ajoutait que s'il existait dans le département de l'Isère des diversités de dialecte assez notables pour devenir sensible dans la traduction de cette parabole, il désirait qu'on les lui fit connaître, et qu'on indiquât approximativement les limites du territoire où chacun de ces dialectes serait en usage ».

En voici quelques extraits tirés de l'ouvrage « Patois des Alpes Cottiennes » publié en 1877 par J.A Chabrand et A. De Rochas D'Aiglun :

Patois d'Embrun : « *Un certain home avio dous garsouns. Lou cadet dous disec ou père : Père, douna-me la portioun dou ben que me reven.* »

Patois de Barcelonnette : « *Un hommé avia dous enfans. Lou pu juinéa di a sonn père: donna-mé la part doou bén qué déou mé révévir.* »

Patois de Monêtier : « *Un home avia dou bos. Lou plu jouve de içou dissé à soun père : Moun père, douna mé ço que me duou reveni de votre ben.* »

Patois d'Oulx : « *Un home avie dod bos. Le plu jouve dit à soun paire : Donna-me la poursioun de votre ben que me reven.* »

Patois de Pragelas : « *Un paire avia dous guerçouns. Le plus giouve dit à son pairs : Paire douna-me la part de ben qu'a me reven* ».

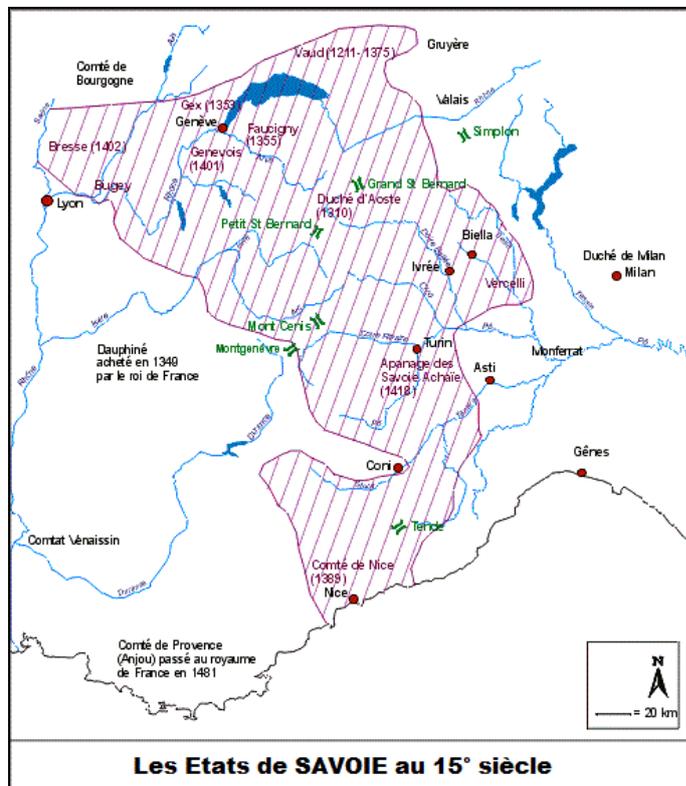
Patois Piémontais : « *Un om a I avia doui fieui ; e'l pigiouvou a ha fà\_ie a so pare ; Mé pare, da-me la part del patrimoni ch'a I e mia.* »

Patois Vaudois : « *un hom avia dui fill é lou pigiouvou di à so paré : -me la part de ben que Paré doune me ven.* »

Patois Savoyard : « *On n'homme ava dou éfants. Le pe juêne dit à son père : père, baillé-me la part de bin que me revint. Et le père löz'y a partagea son bin* »

À la lecture de ces extraits, il est aisé de constater que les patois de villes voisines présentent une certaine similitude telles Embrun et Barcelonnette, Monestier, Oulx et Pragelas, ces dernières faisant partie de l'Occitanie originelle.

Les patois Piémontais, Vaudois, Valaisan et Savoyards sont voisins, car ils sont issus du même dialecte franco-provençal en usage aussi bien dans les États de Savoie qu'en Occitanie.



Les États de Savoie furent constitués dès 1003 par le comte Humbert. À partir du 8<sup>e</sup> siècle ses successeurs s'approprient les villes de Genève, Lausanne, Aoste, Turin, et les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, puis au 15<sup>e</sup> siècle le comté de Nice, le marquisat de Saluces et l'ensemble du Piémont.

C'est entre les 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles que les États de Savoie connaîtront leur apogée. En 1860, le traité de Turin y mettra fin.

Ancienne colonie romaine, le Val d'Aoste fit successivement partie du royaume des Francs, de l'empire carolingien, du royaume de Bourgogne puis des États de Savoie. Depuis 1948, il a le statut de région autonome et reconnaît deux langues officielles : l'italien et le français.

Comme dans le Piémont voisin le dialecte franco-provençal en est sa langue originelle. En effet, dès 1536 (bien avant d'ordonnance de Villers-Cotterêts), le Val d'Aoste impose d'écrire tous les actes administratifs, non en latin, mais en langue traditionnelle : le franco-provençal, puis en français.

C'est le linguiste italien Graziadio Isaia Ascoli qui, en 1873 utilise le premier ce vocable qui réunit outre ses propres caractères, des caractères de la langue d'oïl.

Il écrit **francoprovençal** sans trait d'union pour le différencier du terme provençal qui désignait autrefois l'intégralité de la langue occitane.<sup>38</sup>

Dans la terminologie universitaire, l'Arpitan est considéré comme un synonyme de francoprovençal.

La forme particulière de l'Arpitan fût choisie pour sa ressemblance avec l'Occitan. Littéralement *arpitan* fait référence à la montagne et au berger.

Dans les années 1974, s'est créé dans le Val d'Aoste, un mouvement indépendantiste appelé « Movement Harpitanya ». Il prône la création d'une fédération arpitanne englobant la Vallée d'Aoste, la Savoie, les vallées piémontaises et le Valais suisse.

Malgré ses différences, l'Occitanie possède un héritage commun, c'est son hymne national.

Ce chant est attribué à Gaston Phébus (1331-1391) comte de Foix et vicomte de Béarn.

Dans cette chanson, il souhaite voir les Pyrénées s'affaïsser afin de laisser libre cours à ses amours.

*Se canta, Se canto, Si canti*, n'en sont que le refrain. *Aqeras montanhas*, *Montanhes Araneses* ou *A la font de Nimes*, sont le début de ses différents couplets qui sont chantés dans toute l'Occitanie.

Le Val d'Aran en Espagne, pays semi-autonome, dont l'occitan aranais est la langue officielle, a adopté ce chant comme hymne national.

En 2003 le député béarnais Jean Lassalle l'a chanté dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

En 2006 cet hymne fut interprété lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Turin, car certaines épreuves se déroulaient dans les vallées occitanes.

En 2006 François Bayrou a entonné le « Si Canti » pour clore son discours de candidature à l'élection présidentielle.

En 2015 lors d'un meeting pour les élections régionales Cécile Duflot l'a également chanté à Montpellier. Depuis des années, les supporters de Toulouse et Béziers le chantent lors de tous leurs matchs. Ainsi se perpétuent nos patois et dialectes occitans.

En conclusion, si le Queyras ne possède pas, hormis son patois, de langage propre, il serait intéressant qu'il reste ouvert aux autres pays qui partagent ce même patrimoine et utilisent le même dialecte provençal-alpin, tels l'Italie (Lombardie, Piémont, Val d'Aoste, Calabre), Monaco, et les Vaudois de la Suisse romande et du Valais.

**« Me la lengo do peis l'ero nostre patois qu'es na lengo itan bello que lou frances e que faï partio de nostre patrimoine »**

*Joseph Mathieu. Saint-Véran*

Daniel BOURGUE

<u>Paroles en français :</u>		<u>Refrain</u>	
Sous ma fenêtre		S'il chante, qu'il chante	
Il y a un petit oiseau		Il ne chante pas pour moi	
Qui toute la nuit chante		Il chante pour ma mie	
Chante sa chanson		Qui est loin de moi	
<u>Béarn</u>	<u>Languedocien</u>	<u>Gascon</u>	
Devath ma finèstra	Dejos ma fenèstra	Devath ma frinèstra	
I a un auseron	I a un aucelon	I a un auseron	
Tota la noeit canta	Tota la nuèit canta	Tota la nuit canta	
Canta sa cançon	Canta sa cançon	Canta sa cançon	
Si canti, jo que canti	Se canta, que cante	Se canta, que canti	
Canti pas per jo	Canta pas per ieu	Canta pas per jo	
Canti per ma mia	Canta per ma mia	Canta per ma mia	
Qui ei auprès de jo	Qu'es al luènh de ieu	Qu'es au lunh de jo	

### Bibliographie :

- Jean Sibille**, *Les langues régionales*, 2000  
**Henri-Baptiste Grégoire**, *Mémoires*, 1837  
**Chabrand-Rochas**, *Patois des Alpes cottiennes*, 1877  
**Jean-B<sup>te</sup> de Tiller**, *Historique de la Vallée d'Aoste*, 1737  
**Simon-J. Honnorat**, *Dictionnaire de langue d'oc*, 1846  
**Philippe Bridel**, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, 1866  
**Joseph Roumanille**, *Li prouvençalo*, 1852  
**Jean-Joseph Castor**, *L'interprète provençal*, 1843

<sup>38</sup> Modification proposée en 1969 au colloque de la dialectologie francoprovençale à l'université de Neuchâtel

# Histoire d'une famille vaudoise entre Freissinières et Cabrières d'Aigues

## La famille PELLAT

*Je tiens à préciser aux lecteurs que l'histoire ci-dessous est une reconstruction personnelle à partir des éléments datés que j'ai pu posséder et des différents ouvrages que j'ai consultés. Ces derniers m'ont permis de comprendre le contexte dans lequel les dates s'inscrivaient. Il ne s'agit en aucune manière d'un document qui se veut expert en histoire, juste le récit d'une famille autour du chemin des vaudois en cours de réalisation.*

*Ghislaine Pellat*

Je m'appelle **Johannes Pellati** (**Jean Pellat** en français), l'Inquisition a latinisé mon nom. Je suis l'oncle de Catarina Pellati (Catherine Pellat en français), fille de Guilhem Pellegrini. Mon frère, et moi venons de naître à Freissinières en cette année 1436.

Nous, les Vaudois, sommes perçus comme hérétiques par l'Église catholique et l'on nous pourchasse.

Or nous sommes de bons chrétiens mais en désaccord avec les pratiques de l'Église catholique médiévale et surtout des abus de la papauté qui creusent le fossé entre les pauvres et les riches.

Nous souhaitons ne pas enrichir les structures de l'Église catholique puisque nous pensons pouvoir prier en direct avec Dieu.

Nous nions le culte de la Vierge et des Saints, nous n'approuvons pas les « obligeances » (dîmes). Pour nous, le purgatoire n'existe pas, il n'y a pas de rachat possible après la mort.

Nous préférons réaliser de bonnes œuvres sur la terre. Nous tenons beaucoup au libre arbitre de chacun.

Malheureusement, il n'y a pas de différenciation entre l'Église et l'État. La religion gère aussi bien la vie sociale que civique. Nous sommes contraints de déclarer les naissances auprès des religieux en place, le curé est un personnage important dans les villages de nos contrées.

À Freissinières, où notre communauté vaudoise s'est retranchée, nous essayons une autre organisation de vie où il est bon de s'organiser autour de l'Église vaudoise, qu'il y ait un lieu de culte ou chez quelqu'un afin de pouvoir réfléchir à la vie chrétienne en intégrant les questions du quotidien.

Nous investissons beaucoup dans la formation des personnes afin qu'elles puissent avoir un métier et en vivre et que le niveau d'éducation leur soit favorable en comprenant mieux l'environnement dans lequel elles vivent. Nos filles sont bien considérées et elles suivent l'instruction (au moins 7 ans) afin de pouvoir gérer au mieux le quotidien.

Enfin arrive l'année 1478 où le bon roi Louis XI ordonne le 28 mai 1478, par les lettres d'Aras, de cesser d'ennuyer les Vaudois sauf ceux qui font montre d'une hérésie « opiniâtre ».

*« ...que les suppliants et les autres de notre pays du Dauphiné soient dégagés de tous les procès dans lesquels ils pourraient avoir été mis à cause des choses ci-dessus décrites... »<sup>39</sup>.*

À l'inverse, son fils Charles VIII devient moins regardant envers les abus de la papauté. L'époque devient à nouveau difficile à vivre pour les Vaudois.

Des armées sont constituées par le Duc d'Embrun pour mettre fin à l'existence de ces hérétiques vaudois.

Puisque j'exerce la fonction de syndic<sup>40</sup> pour notre communauté en plus de mon activité d'agriculteur, je pars cette année (1487) avec mon collègue Angelin Pallon de Freissinières pour rencontrer le Duc d'Embrun afin de mieux connaître sa position vis-à-vis de notre communauté.

Nous n'avons pas été mandatés pour arriver à une quelconque conclusion, mais juste pour avoir de l'information et des explications quant aux agissements d'Alberto Cattaneo qui est son juge-mage et le commandant de l'armée du Duc.

Nous rencontrons à Embrun un représentant de l'Inquisition, un lieutenant du gouvernement du Dauphiné. Alberto Cattaneo est présent. Au retour, les soldats du pape et de Charles VIII nous poursuivent.

Nous nous réfugions dans une grotte pensant être tranquilles dans la vallée de Vallouise. Afin de nous exterminer et nous faire sortir de cette grotte, les soldats remplissent les grottes avec de la paille enflammée. Nous avons vite compris que ce repère était dangereux et nous sommes rentrés bien vite à Freissinières.

Dès le lendemain, nous réunissons la population de Freissinières et nous les informons de l'attitude de l'Inquisition qui pourchasse les catholiques ne souhaitant pas pratiquer la religion catholique telle que l'indiquent les papes. Nous serons convoqués un par un par l'Inquisition pour évoquer nos pratiques.

<sup>39</sup> Lettre du roi Louis XI il est roi de France, Dauphin du Viennois, Comte de valentinois et de Diois, adressée au Gouverneur du Dauphiné, 28 mai 1478, Arras.

<sup>40</sup> Le syndic est un notable chargé de représenter, d'administrer et de défendre les intérêts d'une paroisse ou d'une communauté rurale. Le syndic est un notable de la ville.

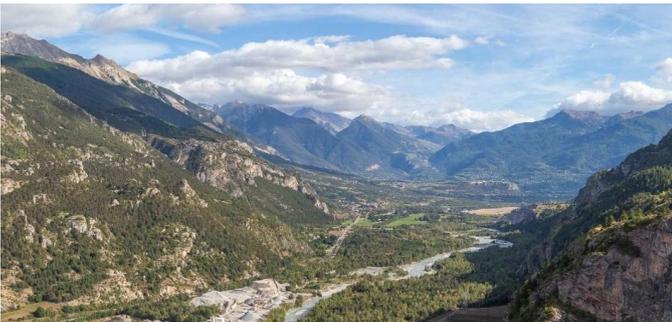
Nous nous proposons d'être conseils auprès de notre population afin qu'elle puisse décider de se rendre à la convocation ou pas. Nous ne souhaitons ni conflits ni bagarres mais de pouvoir vivre notre chrétienté comme il nous semble bon<sup>41</sup>.

Ce jour, 2 février 1488,<sup>42</sup> Catherine Pellat et moi sommes convoqués devant l'Inquisiteur. M. Rabot, représentant du Gouvernement du Dauphiné, est témoin et encore une fois, Alberto Cattaneo est présent. Ils nous interrogent sur nos pratiques religieuses vaudoises et nous expliquons les éléments suivants :

Pour ma part, j'admets que je vois le Barbe (souvent il s'agit du Barbe Stephanus) tous les deux ans. Pour moi, les barbes sont plus importants que les prêtres. Cependant je vais à la messe pour y prier Dieu et la Vierge. Je respecte le dimanche et 4 principales fêtes de l'Église catholique, dans l'année. Les indulgences n'ont pas de valeurs pour moi car elles sont le signe du Pape et que je ne crois pas au purgatoire.

Catherine qui habite désormais à Chorges, en dehors de Freissinières, a avoué qu'elle s'était confessée par trois fois en 5 ans. Elle ne voit pas le Barbe et ne prie pas pour les morts, n'admet pas de purgatoire et prie Dieu directement ainsi que la Vierge mais ne respecte pas les jours de la fête des saints<sup>43</sup>.

Nous avons été absouds tous les deux mais pour ma part, j'ai payé le taillage et j'ai dû écouter les recommandations qui m'ont été faites afin d'abjurer et de réaliser une conversion catholique.



La vallée de Freissinières et les alpages de Dormillouse sont très généreux au printemps et en été car ces belles prairies permettent de vivre de l'élevage et de l'agriculture.

---

<sup>41</sup> Notons que l'Inquisition médiévale ne concernait que les catholiques et répondait au droit canonique. Bien que la peine de mort puisse être prononcée, elle ne l'a été que rarement. En contrepartie d'une absolution, il était demandé à l'accusé, de l'argent pour pénitence voire une confiscation de tous ses biens.

<sup>42</sup> Extrait d'une fiche de l'Inquisition ADI B4 351, folio 124r. obtenue auprès de l'Université de Cambridge.

<sup>43</sup> Il est important de comprendre que les Vaudois choisissaient des stratégies de dissimulation pour pouvoir rester au sein de communautés catholiques. La Vierge ne fait pas partie de l'Église vaudoise. Il s'agit ici soit d'un compromis personnel soit d'une déclaration fautive mais qui pouvait les protéger de sanctions graves par l'Inquisition.

Quand l'automne et l'hiver arrivent, les temps sont plus rudes. Nos terres alpines ne suffisent pas cependant à en vivre pour nos familles.

Ces difficultés s'ajoutent aux menaces de l'Inquisition que nous avons vécues et des persécutions que réalisent des soldats du pape sur ordre de son légat, Alberto Cattaneo. La tentation est grande d'aller vers des contrées plus clémentes pour pouvoir vivre comme nous le souhaitons.

À cette époque, les seigneurs de Provence qui sont en possession de belles propriétés (noales) cherchent des personnes courageuses, qui sachent travailler la terre pour retrouver une exploitation correspondante au potentiel de ces domaines. Ces contrées ont été décimées par la guerre et la peste. Nous avons des contacts avec ces seigneurs car des troupeaux de Provence venaient l'été en transhumance dans les Alpes.

En cette date de 1489, mon neveu Pol (Paul) est sensible à la demande des seigneurs qui sollicitent notre village pour leur venir en aide dans des conditions d'utilisation intéressantes (ils laissent l'usufruit de leurs terres aux exploitants pendant cent ans et ils conservent la propriété du domaine).

Il décide alors de vivre cette nouvelle expérience et s'installe à Cabrières d'Aigues ainsi que 75 autres familles en provenance de Freissinières.

Raymond d'Agout, seigneur des Baronnie, de Sault, de Roussillon, de Forcalquier et de la Tour d'Aigues, incite les habitants à faire venir leurs familles afin que les participants puissent y rester longtemps. Pons Pellat signe, le 10 mars 1495, auprès de Raymond d'Agout, un bail emphytéotique<sup>44</sup>. Il lui revient le statut de chef de famille, c'est donc lui qui rendra des comptes à Raymond d'Agout. Les terres et les lieux d'habitation sont remis au contractant et à ses successeurs pour un cens annuel<sup>45</sup>.

Pour venir jusqu'à Cabrières d'Aigues, nous avons emprunté le chemin qui passe par Dormillouse, le col de Freissinières. Puis nous faisons une halte à Orpières et toutes les familles continuent vers Cabrières d'Aigues.

Ce village se repeuple de manière impressionnante. Les épidémies de peste et les brigandages avaient eu raison de la population du Luberon. D'autres Vaudois des vallées du Piémont (aujourd'hui vallées italiennes) viennent aussi dans la région mais s'installent plutôt à Mérindol, Cadenet, Saint Martin de la Brasque, La Motte ou Peypin d'Aigues. J'appelle de tous mes vœux que ces nouvelles initiatives permettent à notre communauté vaudoise de vivre enfin tranquille mais toujours dans l'opposition aux pratiques catholiques en cours.

---

<sup>44</sup> Extrait de l'ouvrage de **Gabriel Audisio** « Migrants vaudois (1460-1560) Dauphiné, Piémont, Provence », N°30, Editions Claudiana, Collana della società di Studi Valdesi

<sup>45</sup> Site internet <http://www.tertiar.info/vaudois/2cabrieresdaigues.htm>

Lors d'une visite à mes neveux désormais installés dans le Luberon, je constate que la vaillance et l'esprit de la collectivité dont font preuve nos familles, sont bien respectés. Le travail est dur et les résultats commencent à se faire sentir. Quelques enfants issus de ces familles iront suivre des enseignements à Orange qui bénéficie d'une université rayonnante ; l'instruction reste toujours notre force. Petit à petit la vie s'organise et je constate que le 11 avril 1498, Michel Pellat dépose un testament qui règle ses donations et l'organisation de son enterrement dans lequel il précise qu'en tant que chrétien il veut bien voir passer son cercueil devant l'église mais qu'il souhaite aller directement au cimetière.

Des familles souhaitent travailler des territoires plus larges et le 1<sup>er</sup> juin 1501, Michel Jean et Pons Pellat signent un « acapt » avec Raymond d'Agout afin d'agrandir leurs propriétés respectives et de permettre ainsi à ces deux familles, de travailler ensemble.

L'heure est venue pour moi et mon décès a lieu le 12 septembre 1501 à Freissinières. Mon neveu Pons anime un grand domaine à Cabrières d'Aigues. C'est donc Pons qui prendra la suite de ce récit.

Je m'appelle **Pons Pellat** et j'habite désormais à Cabrières d'Aigues. La période est assez clémente pour les Vaudois. De nombreuses familles y travaillent. Grâce à notre roi Louis XII, qui monte sur le trône en 1509 et qui reconnaît que les biens spoliés aux Vaudois doivent leur être rendus, nous sommes réhabilités solennellement au sein de l'Église chrétienne et catholique. Il est empreint de tolérance vis-à-vis des Vaudois.

Quarante ans plus tard, en 1542, c'est Louis Pellat et quelques autres familles de Cabrières qui achètent une montagne. Ils rémunèrent cette acquisition par de l'herbage et du bétail. S'agit-il du Vallon Pellat situé à l'est de la Ratelle et proche d'Embrun ?

L'année 1532, nous, les Vaudois, nous rallions à la Réforme protestante menée par Guillaume Farel lors du synode de Chamforan à la suite de nombreuses discussions sur les manières de pratiquer notre religion.

Mais voilà que tout recommence le 16 avril 1543 avec Jean Maynier, seigneur d'Oppède qui accède à la présidence du Parlement de Provence. On dit de lui qu'il est colérique, ambitieux, intrigant et zélé envers le pape.

Les terres sur lesquelles exercent les vaudois sont prospères et il en est envieux. Avec 4.000 mercenaires, il arpenté les villages vaudois du Luberon. Il pille les domaines, viole, brûle et sans pitié, fait tuer les personnes résistantes. Il n'a de cesse de poursuivre les habitants de Cabrières qui, pour certains parviennent à s'enfuir, d'autres abjurent et se convertissent au catholicisme.

Les nouveaux nés sont massacrés et les vieilles femmes jetées du haut du clocher ou brûlées.

En 1562, la sœur de de Claude Pellat mourra de faim à Cabrières.

Mon heure est venue à mon tour, je m'éteins à Cabrières d'Aigues en 1568. C'est David Pellat qui poursuivra cette narration historique de la famille.

Mon nom est **David Pellat**. Je suis né le 26 février 1666. Je suis cardeur. Plusieurs familles Pellat vivent à Cabrières d'Aigues dont Moïse, dit Lafontaine qui y est laboureur.

C'est l'Édit de Nantes signé en 1598 par Henri IV qui permet de vivre tranquillement dans nos contrées. Mais s'annoncent de bien mauvais jours car en 1685, l'Édit de Nantes est révoqué sous le règne du roi Louis XIV. Nous avons le choix de fuir, d'être tués ou d'abjurer. Moïse et moi sommes arrêtés puis mis dans des galères pour des destinations lointaines.

Moïse Pelat est condamné à Grenoble pour Assemblée le 22 décembre 1685. Il sera mis dans une galère et il mourra deux ans plus tard à l'hôpital<sup>46</sup>. Son numéro d'écrou est le 7563. Pour ma part, je suis condamné à Valence pour être allé à Orange et pour port d'armes, le 16 décembre 1698. Mon numéro d'écrou est le 22371.

Je meurs en ce jour du 29 juin 1699 à l'hôpital des mauvais traitements fournis dans les galères.

Là se termine l'histoire vaudoise de cette famille Pellat. Aujourd'hui les Pellat restent principalement localisés en Isère, autour de Grenoble et dans la partie Sud-est de la France. D'autres familles vaudoises de Cabrières d'Aigues s'exilent en Hollande et ensuite émigrent en Afrique du Sud. Aujourd'hui, dans la province du Cap, on trouve un grand domaine vinicole qui s'appelle Cabrières.



Aujourd'hui 30 Juillet 2019, sur le chemin des vaudois dont deux sportifs ont retrouvé le tracé, la famille Pellat ne demande qu'à faire revivre ces populations vaudoises que l'histoire française a oubliées.<sup>47</sup>

Ghislaine PELLAT

<sup>46</sup> Extrait de la liste des galériens du Musée du Désert : <http://www.museedudesert.com/article5791.html>

<sup>47</sup> Les 3 marcheurs accueillis à Cabrières - Photo A. Carle

J'ai connu petit garçon mon arrière grand'mère **Henriette Orcière** : je suis né en 1941, elle est décédée en 1951, cela n'ouvrait pas une bien grande fenêtre ; et en outre je n'ai vécu à proximité de chez elle que de 1942 à 1947. Elle était née à Dormillouse, cela je l'ai su plus tard ; mais dès alors je fus imprégné, on ne pouvait y échapper dans la famille, de l'idée que *nos ancêtres étaient vaudois*, et qu'il fallait en être fiers. Peu à peu l'éducation familiale (nous étions protestants) et l'enseignement scolaire (les guerres de religion, Henri IV et Louis XIV, l'Édit de Nantes et sa révocation) ont rejoints leurs récits pour construire **le récit** de nos origines.

Comme tout le monde, j'ai aussi sept autres origines – trois bisaïeules et quatre bisaïeux – dont deux nous promèneraient encore dans les Hautes-Alpes, trois en Ardèche, deux en Lyonnais, et pour finir une dans la Beauce ; mais entre toutes ces racines, aussi rurales et paysannes les unes que les autres, celle qui s'est imposée comme la plus prestigieuse et impressionnante, c'est la racine vaudoise de Dormillouse. Prestige moral, celui de sept siècles d'opiniâtreté religieuse, celle-là même qui fut cause de l'émigration en Luberon qui vaut à ce récit de paraître dans cette revue.

Dans ce qui suit, je vais d'abord esquisser le parcours qui conduisit d'Henriette à moi-même, pour que l'on sache *d'où je parle* ; puis je remonterai à Dormillouse. De l'histoire de la famille, je ne traiterai que deux étapes : celle qu'alimente la mémoire familiale, qu'une grand-tante a eu la sagesse de mettre par écrit ; et celle, un peu antérieure, qu'alimentent les archives publiques et généalogiques. Plus avant, je vous renvoie à l'histoire universelle des Vaudois.

Puis, au delà des anecdotes et de la généalogie, je partagerai ce que nous savons des conditions de vie de nos anciens là-bas, et qui ont conduit ces paysans à reprendre le chemin de l'exil alors que le temps des persécutions était passé : un exil de misère qui a croisé le projet colonial par lequel la société française cherchait alors à définir, d'une façon devenue bientôt anachronique, sa place dans le monde et son futur.

### Depuis Henriette

Émigrée en Algérie jeune fille, à 18 ans, Henriette Orcière épousa quelques années plus tard Alphonse Pichot, un maçon né sur place de parents d'origine parisienne. Ceux-ci avaient fait le voyage en octobre 1848 : ils surent profiter d'une opération organisée par le gouvernement de la Deuxième République. Après le soulèvement de Juin 1848, pour évacuer ces furieux, vint le projet d'envoyer en Afrique quelques milliers de volontaires à qui était offerts le voyage et un terrain à défricher.

Pour ces ouvriers parisiens qui n'avaient jamais vu pousser d'herbe, se transformer en agriculteurs ne fut pas facile... mais ceci est une autre histoire.



Henriette Orcière-Pichot à 40 ans

Henriette et Alphonse n'étaient pas voisins, mais un pasteur protestant qui connaissait les deux familles les mit en relations. La première enfant viable de ce couple fut ma grand-mère Rose, dont la petite sœur Héloïse sera la narratrice des précieuses *Mémoires des Anciens* d'où émane beaucoup de ce qui sera dit ici.

Rose épousa un instituteur originaire de Trescléoux (Hautes Alpes), arrivé en Algérie à 14 ans avec son père bénéficiaire d'une concession (terrain à cultiver et à bâtir), et sa grande sœur institutrice : celle-ci venait prendre son premier poste, elle enseigna le métier à son frère et lui fit passer le brevet. Après tous ces instituteurs (c'était aussi le cas de Rose et d'Héloïse), les quatre enfants de Rose ne pouvaient manquer de devenir enseignants eux aussi, et mon père né à Tlemcen devint professeur au Lycée d'Oran.

A Guiard (Ain Tolba), village des environs, vivait Henriette et j'y passai de nombreux séjours enfantins chez ma grand-mère.

### Henriette à Dormillouse

Henriette était née à Dormillouse en 1863, dernière d'une fratrie de 7 enfants dont 4 devaient atteindre l'âge adulte. En ce temps-là, on disait *un pour la vie, un pour la mort*. Une première Henriette, née en 1852, n'a laissé que la trace de sa naissance, mais son prénom put être réutilisé dix ans plus tard. Deux frères moururent adolescents, à treize et quatorze ans : l'un prit un chaud et froid ; l'autre *dérocha*, c'est à dire se tua en tombant d'un rocher. Des survivants, l'aînée Suzanne se maria à Dormillouse mais attendit d'avoir huit enfants pour rejoindre Henriette en Algérie ; la cadette Madeleine resta célibataire : elle aussi aurait dû rejoindre la famille en Afrique, mais la maladie la prit de vitesse et à 41 ans elle mourut à Dormillouse. Quant au frère Daniel, sixième né et qui précédait Henriette de cinq ans déjà, il partit en novembre 1881 pour l'Algérie en même temps qu'elle et leur maman Marie Arnoux.

Le *pater familias*, Jean Michel Orcière, était mort en 1870 : âgé de 61 ans, il était malade depuis plusieurs années, et la perte de ses fils en 1863 et 1866 l'avait miné.

Daniel se trouva donc le plus jeune des 7 chefs de famille qui quittèrent ainsi Dormillouse, pour une expédition qui avait mobilisé un grand concours de bonnes volontés pour se réaliser : citons au moins Emile Niel l'instituteur, qui fit toute la paperasse ; Benjamin Tournier le pasteur alpiniste et archéologue, qui devait dix ans plus tard retrouver ses ouailles en Algérie ; et le Comité de Lyon animé par des négociants et voyageurs britanniques, qui s'était voué à secourir ces protestants en grave difficulté. La tradition familiale veut que Daniel ait porté sur son dos, de Dormillouse à la Roche de Rame (une quinzaine de kilomètres) l'horloge francomtoise qui devait marquer l'heure pendant longtemps !

Henriette demoiselle était allée passer une période (sans doute deux années, de 15 à 17 ans) comme aide familiale chez un pasteur suisse, à Vevey. C'est à cet apprentissage en milieu bourgeois que furent toujours attribuées, au long de sa vie adulte, des qualités inattendues chez une paysanne de la montagne : elle était considérée comme élégante, cultivée et fort policée.

Ce qui ne l'empêcha pas d'être aussi dure à la tâche, de mettre au monde 10 enfants, et de conserver un fier attachement à *la religion de ses ancêtres* : lorsque dans les années 1920 des missionnaires adventistes<sup>48</sup> vinrent à Guiard convertir son fils Henri et son époux, elle entreprit contre ce dernier une guerre de tranchées (elle mettait en cachette, dirent ses enfants, du lard dans sa soupe, violant la prohibition du porc qu'il voulait observer) et arracha à leur bible de mariage les pages dédicatoires qu'il ne méritait plus. Je ne la connus qu'âgée, toujours vêtue de noir et, souffrant de névralgies, la tête couverte d'un éternel fichu noué sous le menton. Elle était devenue quasi-neurasthénique: « J'ai eu trop de peines... »

## Les ascendants

Henriette n'avait qu'un seul grand-père. Sa mère Marie Arnoux était née d'une autre Marie Arnoux, dix ans après que celle-ci ait été abandonnée par un fugace époux. Il faut donc sauter à l'arrière-grand-père Pierre Arnoux (1753-1817), descendant d'une lignée entièrement dormillousaine depuis au moins 1650, mais qui eut l'originalité d'apporter un peu de sang frais en épousant une Queyrassine, Anne Matthieu, de Saint-Véran : une exception qui souligne la forte consanguinité de la population de Dormillouse, hameau de 30 maisons.

L'unique grand-père d'Henriette fut donc Michel Orcière, et son autre grand-mère était Catherine Baridon. A partir de là, la lignée Orcière est faite de couples Orcière-Baridon jusqu'en 1630, tandis que les parents et grands-parents de Catherine étaient six autres Baridon !

Tout ce petit monde recruté localement (un local à entendre au sens strict : Dormillouse ! Il fallut le mariage de Suzanne Orcière en 1871 pour que l'on allât chercher un gendre à l'autre bout de la vallée, aux Ribes - un catholique, en plus !)

Faut-il s'inquiéter des conséquences délétères qu'un brassage aussi intense et prolongé d'un très petit nombre de patronymes collectés dans un étroit voisinage pourrait avoir eu sur les capacités intellectuelles des descendants ainsi engendrés ?<sup>49</sup> Voici en réponse l'observation<sup>50</sup> d'un visiteur éclairé du milieu du 19<sup>e</sup> siècle : *J'avais été frappé, dès mon entrée dans Dormillouse, par l'air d'intelligence de toute la population. Rien qui ressemble aux crétiens<sup>51</sup> de la vallée inférieure.*

Ce cruel jugement sur cette dernière étant confirmé par l'agronome suisse qu'envoya plus tard par le Comité de Lyon pour expertiser l'état de la vallée<sup>52</sup> :

*Je n'ai vu nulle part autant de boiteux, d'êtres disloqués et autant de goîtres qu'ici. Sur 185 ménages comptant 880 personnes, j'ai trouvé 15 idiots ou crétiens sans goîtres, 17 personnes portant goîtres, sans être crétiens, et 2 sourds-muets.* » Mais cette situation est à mettre en relation avec les carences de l'alimentation, et le sel iodé y a désormais remédié presque partout dans le monde.

Les documents que j'ai utilisés ne me permettent pas de remonter avant le milieu du 17<sup>e</sup> siècle, et donc bien après l'époque des féroces persécutions (1488) qui ont éradiqué les Vaudois de Vallouise et chassés de leur vallée ceux de Freissinières, dont un grand nombre se retrouvèrent à Cabrières d'Aigues ; d'autres, dont les miens, revinrent plus ou moins vite sur leur montagne.

La liste des chefs de famille signataires de l'acte d'habitation de Cabrières, en 1495, comporte plusieurs *Arnulph*, qui devint Arnoux, mais aucun Orcière (avec ou sans s) ; cependant l'émigration vers le Luberon ne se fit pas d'un seul coup, il y avait eu des mouvements avant 1495 et il y en eut après, si bien que le patronyme Orcière est documenté à Cabrières dès le 16<sup>e</sup> siècle.

Faut-il considérer qu'il ne s'agit pas là de mes ancêtres, puisque ces derniers se trouvaient au 17<sup>e</sup> à Dormillouse, ou que cela reste possible parce que certains ont pu faire le voyage de retour, par exemple après les barbares massacres de Maynier d'Oppède en 1545 ? Je laisserai à plus érudit et plus courageux que moi le soin de chercher la réponse, si elle en vaut la peine.

## Un mot sur Félix Neff

Le passage de Félix Neff à Dormillouse date des années 1823-1827, et y a laissé une trace d'une intensité extraordinaire, dont la vénération s'exprimait autour de moi enfant, en plein 20<sup>e</sup> siècle. Pendant longtemps, personne n'évoquera son nom dans la Vallée autrement que comme **le bienheureux Félix Neff** - *bienheureux* parce que les protestants n'ont pas de saints.

<sup>49</sup> L'exemple affligeant des familles royales a popularisé l'idée de ce risque. Selon Wikipedia : « De nombreuses études scientifiques et médicales ont mis en évidence chez l'Homme des effets sur la santé de l'enfant "consanguin", avec (en moyenne) : un risque accru de mortalité infantile, ... une diminution des capacités cognitives. »

<sup>50</sup> **Ami Bost**, *Visite dans la portion des Hautes-Alpes qui fut le champ des travaux de Félix Neff*, Genève 1841, p. 73.

<sup>51</sup> *Crétin* est à prendre ici dans son sens médical (crétins des Alpes).

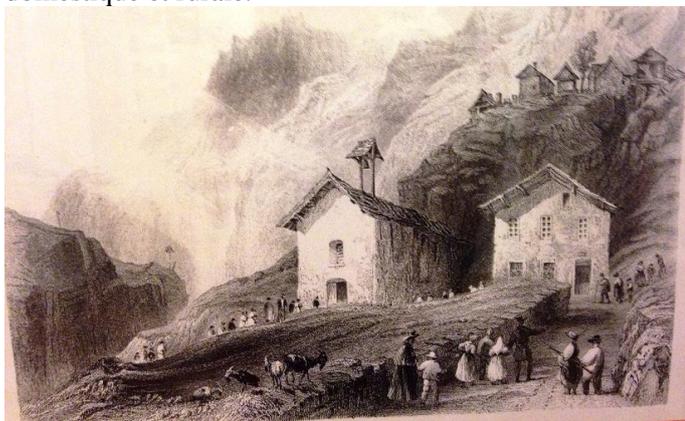
<sup>52</sup> *Etat économique des vallées vaudoises françaises*,

E. Schatzmann 1876, cité in Masse Vol I, p. 104.

<sup>48</sup> Adventistes du 7<sup>e</sup> jour.

En deux mots pour qui ne connaîtrait pas cette remarquable figure : jeune évangéliste genevois né en 1897, il mourut à 30 ans chez sa mère, et ne fut jamais officialisé pasteur en France bien qu'il en eût acquis le titre à Londres. Chassé de Suisse où il irritait trop les pasteurs officiels par la vigueur et l'originalité de son ministère, il se reporta sur les environs de Grenoble, notamment à Mens, et choisit finalement d'exercer « dans les Alpes [où] je serai seul pasteur, et par conséquent libre ».

À Dormillouse, où il habitait une maison Baridon dite depuis *maison de Félix Neff* (pendant 3 années, il n'y séjourna jamais plus de 5 jours à la suite, pas plus qu'en aucun autre lieu, Mens ou le Queyras essentiellement) il se voua avec une grande intelligence au progrès de la population, commençant par l'éducation religieuse (*trop longtemps isolés, ces Vaudois avaient perdu tout contact avec leurs croyances autre que le souvenir collectif*), l'enseignement scolaire de base, mais aussi l'hygiène, l'agriculture (*réhabilitation des canaux d'arrosage, découverte de la pomme de terre*), et la gestion domestique et rurale.



**Dormillouse, le temple et l'école; au dessus le hameau des Romans avec la maison natale d'Henriette Orcière.**

Gravure de William Henri Bartlett, 1838.

Ces deux bâtiments avaient été édifiés au 18<sup>e</sup> siècle (église et presbytère) dans une tentative de reconquête catholique. Après la Révolution, ils devinrent le temple et l'église du hameau.

Il créa notamment là-haut, restée célèbre, la **première école normale de France** : c'était une école préparant des enseignants à relayer son effort pendant ses absences et au-delà. Il en recruta les étudiants sur place et dans le Queyras. Il se ménagea si peu qu'il tomba malade et dut se réfugier chez sa mère où, épuisé, il finit ses jours.

Le seul épisode familial direct dans lequel il apparaît concerne justement la grand-mère Marie Arnoux de notre Henriette. Née en 1819<sup>53</sup>:

« Elle avait 3 ans lorsque Félix Neff vint évangéliser la Vallée. Un hiver, alors que la petite fille se trouvait au pied d'une maison du village, une masse de neige tomba du toit et l'ensevelit complètement. Sans un secours immédiat l'enfant serait morte.

Mais Félix Neff ayant assisté à la scène accourut et la dégagea en lui disant : *N'aie pas peur petite Marie, n'aie pas peur, je suis là !* »

### La maison familiale

Henriette quitta la Vallée en 1881, sa grande sœur Suzanne fit de même dix ans plus tard, et c'en fut fini de la présence de mes ancêtres dans le hameau de Dormillouse. La maison resta à l'abandon, ainsi que les terrains ; certainement les bêtes furent-elles vendues (il y avait une mule et une ânesse, une vache, quelques chèvres et moutons, des cochons et des poules bien sûr).

Des terres furent louées à un paysan au prix de 6 fromages, envoyés chaque printemps. Fraîches, les tomes auraient été excellentes; fermentées après le voyage, leur odeur a traversé les générations. Avec les années le nombre des tomes reçues déclina jusqu'à n'être plus qu'une, puis le flux se tarit, sans regrets dans ces conditions.



**La maison natale d'Henriette Orcière, août 1928** (« la plus belle du village », disait Henriette) à l'abandon depuis 37 ans. *La dame en chapeau cloche est Rose Pichot, fille d'Henriette, et les demoiselles sont les filles de Rose. Le monsieur est un cousin, comme le photographe invisible..*

Il y eut quelques allers-retours de l'oncle Daniel vers le village des origines, puis en 1928 ma grand-mère effectua avec ses filles le pèlerinage vers ce lieu qu'elle n'avait jamais connu, mais dont elle avait tant entendu parler. Miracle, un cousin gardois les rejoignit là-bas, et une photographie de la maison alors nous est parvenue. Elle est toujours debout aujourd'hui, en meilleur état, rénovée et occupée par un voisin-cousin.



**Julien et Laurent Vercueil devant la maison** juillet 2019, *Photo prise 89 ans plus tard, par Axel Felissian, Vaudois de Cabrières d'Aigues, lors de son raid avec deux descendants d'Henriette vers le Luberon.*

*La déformation du bâtiment est due à l'optique utilisée.*

<sup>53</sup> Je cite ici un texte de ma grand-tante Héloïse, 1897-1988.

Il y avait jusqu'aux années 1930 deux bâtiments séparés par le chemin du col d'Orcière : à l'aval la maison d'habitation, à l'amont l'écurie et la grange (disparus depuis), communiquant avec la maison par une passerelle couverte au dessus du chemin ; cela était bien pratique pour éviter de creuser des tunnels l'hiver, quand la neige atteignait les avant-toits. Henriette décrivit à ses filles la cuisine, avec le grand buffet sur lequel était posé un beau plat orné d'un coq rouge qui faisait son admiration, le poêle en fonte de Guillestre (*s'y faisaient les tourtes, grosses rissoles fourrées de purée au lait et au beurre poivrés*) et de beaux chaudrons de cuivre : elle regrettera de ne pas les avoir avec elle en Algérie, où elle n'emporta que le minimum : une armoire, un lit... et la fameuse pendule.

Un seul poêle, la chambre de Daniel était une vraie glacière dont il sortait tous les matins avec des glaçons dans sa moustache naissante. Il faut dire que le bois était une denrée rare à Dormillouse : il n'y avait plus de forêts, c'était trop haut, trop froid ; les hommes descendaient donc vers la Biaysse, la rivière en contrebas, en particulier vers l'ancienne forêt seigneuriale. Les fûts abattus et sciés étaient remontés au village à dos d'âne ou de mulet. Tradition: *le bois de la veuve*, cette part réservée aux familles où le père était mort.

Dans le cellier se rangeaient le beurre, les tomes, la crème, le catcha<sup>54</sup> et les viandes salées, du porc ou un veau accidentellement déroché. Parfois du chamois ! Car certains des hommes aimaient cette chasse, et dès qu'à la longue-vue ils en voyaient, ils quittaient les prés, prenaient les fusils et sortaient du village. Le soir, on dépeçait la bête et chacun en avait un morceau.

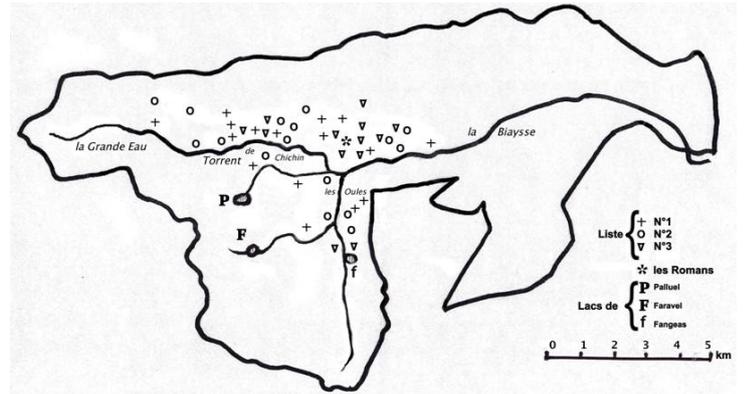
Au printemps venait l'époque de la cuisson du pain à l'ancien four banal, dont les ruines sont encore visibles au bas du village. Le pain était cuit une fois par an; les miches rassies devenant dures comme du bois il fallait les débiter à la hache avant d'en tremper les morceaux dans les soupes ou dans les laitages. Les pommes de terre et la viande salée constituaient l'essentiel de l'alimentation.

## Les cultures et les terres

Pendant la courte saison d'été, se cultivaient surtout le seigle, l'avoine et des légumes : pommes de terre, pois, fèves et lentilles. Au printemps, les femmes cueillaient les jeunes pousses d'orties et les blettes sauvages qui agrémentaient les potages. Les semences de céréales se faisaient aussitôt après la moisson ; le tapis de verdure se recouvrait à l'automne d'un linceul blanc et protecteur, puis après la fonte des neiges les tiges jaunies reverdissaient. Femmes et hommes moissonnaient à la faucille, au mois d'août. Puis le seigle était battu au fléau dans les granges. Sur ces pentes rocheuses et escarpées, l'emploi de charrettes était impossible.

<sup>54</sup> Lait caillé aigri, salé et poivré

Le seigle, chargé dans de gros filets, était transporté à dos de mulets au moulin du village, actionné par la chute du torrent.



**Terrains de Jean Michel Orcière à Dormillouse.** Une partie des terrains énumérés sur trois des listes de partage ont pu être localisés. On peut voir que les trois listes ont été distribuées équitablement entre : alentours des Romans ; vallon de Chichin (à l'Ouest) ; vallon de l'Oule (au Sud).

"*Nous avions 72 champs*" disait Henriette (nombre incertain, comme on le verra), mais certains accrochés aux rochers n'avaient pas plus de 12 m<sup>2</sup>.

De ces champs la liste a été conservée dans la famille, un partage ayant été fait entre les 4 enfants dont chacun reçut l'inventaire écrit de ce qui lui revenait. Chacune des feuilles s'ouvre par les mêmes mots :

« *Ce jour d'hui vingt trois juin il a été procédé au partage des biens de Orcières Jean entre ses quatre enfants Daniel Madelaine Susanne et Henriette* ».

Ces listes réunies énoncent 89 pièces de terrain, comptant à peu près moitié de 'prés' pour le pâturage et de champs pour la culture, mais certaines sont comptées deux fois, partagées entre deux enfants : *par moitié levant, par moitié des couchantes*, et autres modalités.

Sur le cadastre de l'époque, on relève une liste (incomplète, manque au moins une page) de propriétés attribuées à Orcière Jean Michel, qui énumère déjà 167 parcelles... dont la surface totale est de 5 hectares, 43 ares, 71 centiares, soit en moyenne 325 m<sup>2</sup> (nom plus commun aujourd'hui du centiare) : la taille d'un jardin familial de 18 mètres de côté environ ! Il est courant qu'un terrain soit fait de plusieurs parcelles, d'où ces grands écarts entre dénombrements.

Tous ces terrains se trouvaient répartis dans les environs du village, dans un rayon de bien deux heures de marche et deux à trois cents mètres de dénivelé : la carte-schéma de Freissinières en localise une bonne partie, d'après le recoupement entre les dénominations des pièces de terrain et celle des lieux-dits du village.

On observera que tous se situent dans les parties hautes de la vallée, au dessus de la chute du torrent : cela correspondit longtemps à une ségrégation d'origine religieuse, les Vaudois ayant été repoussés vers les régions les plus difficiles, où ceux qui le pouvaient évitaient d'aller.

## La misère

Les deux caractéristiques qui ont frappé tous les observateurs de la Vallée, pendant des siècles, ont été certes l'opiniâtreté religieuse de ces Vaudois, et les persécutions incessantes auxquelles cela les a exposés, mais tout autant l'extrême misère dans laquelle vivait cette population, et particulièrement celle du hameau le plus reculé, le plus haut, le plus vaudois, et le plus mal loti : Dormillouse.

Félix Neff, et bien d'autres après lui, mirent ces deux caractéristiques en rapport de causalité<sup>55</sup> :

« Si leur pays avait été accessible et habitable, ils eussent été exterminés comme les autres Vaudois et remplacés par les agents des cruautés de l'inquisition. »

Voici donc quelques exemples de l'ébahissement des voyageurs devant l'état de cette Vallée, en commençant par le plus fameux sans doute, reproduit dans tous les textes relatifs à l'histoire de Freissinières, et qui donc ne pouvait manquer ici. Il s'agit du témoignage de Jacques de Thou<sup>56</sup>, datant de son premier voyage vers l'Italie, à l'été 1573.

« La vallée de Fraisso est de toutes la plus sauvage et la plus affreuse. La terre en est inculte et stérile, et les habitants fort pauvres. Les hommes et les femmes ont pour habit des peaux de moutons desséchées et dégraissées avec du sel, et dont les pieds servent d'agrafes... Ils couchent tout habillés sur la paille, et n'ont pour couverture que des peaux de mouton... leurs maisons sont de caillou, les toits en sont plats et enduits de boue... Ces maisons sont de vraies étables, où logent les hommes et les bêtes qui ne sont séparés que par une cloison... L'usage de ces viandes et leur malpropreté font qu'il s'exhale de leur corps une odeur forte, qu'on sent de loin, et que les étrangers ont peine à supporter. »

Cependant on ne cite jamais ce passage sans ajouter l'observation suivante du même grand homme :

« Ce qui surprend... ils ont tous en quelque sorte l'esprit cultivé : il n'y en a pas un parmi eux qui ne sache lire et écrire, et qui ne sache la langue française assez bien pour entendre la Bible et pouvoir chanter les Psaumes... »

Plus précis dans sa documentation, un extrait du *Cahier de doléances* de l'année 1789, relatif aux communautés voisines de Champcella et de Freissinières:

« La consommation des habitants, année commune, pour leur nourriture est environ 310 charges de blé<sup>57</sup>, le

*reste de la nourriture de la plus grande partie des habitants est de pain d'orge, de pain fait avec des crappes de raisin, que les habitants se procurent la plus grande part dans les communes voisines, de graines de buissons ou autres petits grains qu'ils cueillent dans les terres communes pour faire leur pain mêlé avec un peu de farine pour les faire subsister, et de pomme de terre, c'est encore la plus grande récolte pour la plupart des habitants... Dans les années de disette, qui l'est presque toutes les années, les consuls sont obligés de se pourvoir à Mgr l'Intendant ... et ceux qui ont des moyens, qui sont en très petit nombre, les tirent des marchés de la ville de Briançon et Embrun... bois et forêts très minces... Il n'y a aucun commerce que les habitants fassent... aucune femme instruite d'accoucheuse ni environs... quelque peu de blé seigle... La plus grande partie des hommes qui peuvent sortir s'en vont annuellement dans les provinces voisines, depuis Octobre jusque fin Avril, pour gagner leur misérable vie en travaillant la terre ou en mendiant leur pain, et presque tous ceux qui restent dans le pays pendant l'hiver sont ou vieux caducs, et les autres jeunes et enfants... La communauté n'a aucuns revenus d'aucune espèce qu'ils soient. »*

Félix Neff à son tour insistera sur l'état déplorable de cette population : « De toutes les vallées que je visite, celle de Freissinières est la plus reculée » mais il y ajoute un trait de société qui n'avait pas frappé les autres visiteurs : « Les femmes y sont traitées avec dureté... elles ne s'asseyent presque jamais... elles ne se mettent point à table et ne mangent point avec les hommes : ceux-ci leur donnent quelque pièce de pain et de pitance par dessus l'épaule, sans se retourner... »

Les témoignages convergents se succéderont jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour souligner la misère exceptionnelle (même au jugement d'alors) de cette haute vallée, et les ONG de l'époque qui se penchèrent sur la triste situation de ces montagnards finirent par conclure que la seule perspective qui pouvait s'ouvrir à eux était qu'une partie des habitants s'en aille vivre ailleurs, laissant aux autres de quoi mieux subsister.

Mais ce jugement était considéré par certains comme exagéré et vexant ; Henriette elle-même s'en irritait.

Citons donc pour conclure l'argumentaire que Noé Orcière, cousin et compagnon de voyage de Daniel, fit valoir dans sa demande d'émigration en Algérie :

« [le pétitionnaire]... habitant sur une des cîmes les plus élevées des Alpes et obligé de disputer sa pénible existence au milieu des difficultés de toute nature qui rendent le pays de sa naissance inhabitable et les rochers qui se détachent des montagnes ravins et avalanches qui nous emportent les quelques mauvaises terres qui nous servaient à la récolte de quelques céréales. »

Jacques VERCUEIL

<sup>55</sup> *Lettres de Félix Neff*, 1827

<sup>56</sup> Jacques-Auguste de Thou (1553-1617), fils du Premier Président du Parlement de Paris, neveu d'évêque, cadet, se destinait à l'Église mais finit par se convertir à de hautes charges civiles. Il participa auprès d'Henri IV, du côté catholique, à la rédaction de l'Édit de Nantes.

<sup>57</sup> La charge de blé est fixée à 132 kilos. Pour une population de 843 habitants alors (1793), cela fait 133 g de blé par personne et par jour ou 160 g de pain (qui contient aussi de l'eau et du sel). *A comparer aux rations individuelles quotidiennes sous l'Occupation, en moyenne de 250 g de pain, 25 g de viande, 17 g de sucre, 8 g de matière grasse et 6 g de fromage.*

# Histoire des Bourgue

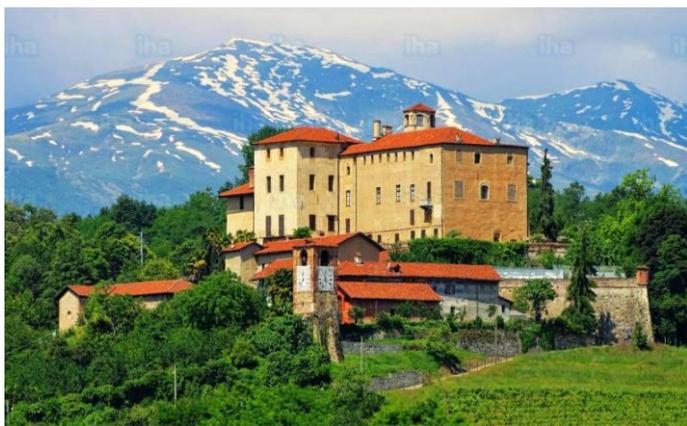
## une famille vaudoise dans le Luberon

C'est en pensant à Gabrielle Bourgue, qui quitta en 1940 sa Provence natale dans une des périodes les plus noires de l'histoire de France pour « monter » à Paris, que j'écris ces quelques lignes.

Elle ignorait tout de ses origines vaudoises, et pourtant, sans le savoir, elle émigrerait à son tour, 400 ans après, pour chercher ailleurs une vie meilleure.

C'est en effet avec la grande vague migratoire des vaudois des Alpes françaises et italiennes, qui se déroula à la fin du 15<sup>e</sup> et au début du 16<sup>e</sup> siècle, que les Bourgue, quittèrent leur Piémont natal et ses collines verdoyantes entourées des majestueux sommets des Alpes, pour échapper à la persécution religieuse qui frappait leur communauté, et sans doute aussi pour des raisons économiques, les conditions d'existence dans les vallées alpines étant des plus précaires.

Ils connaissaient déjà la Provence, qu'ils visitaient chaque année pour les moissons ou les vendanges. Ils venaient de Manta, de Bernezzo et de villages des environs de Cunéo.



Le château de Manta, au pied des Alpes du Piémont

Leur première implantation attestée en Provence se fit principalement dans les villages des Monts-de-Vaucluse (Gargas, Murs, Joucas, Gordes, Roussillon, Gault), mais on trouve également quelques familles dans le Luberon (Robion, Lacoste, Buoux ou Lourmarin). Le dépouillement que fit Gabriel Audisio des archives notariales de cette région pour cette période fait surgir du passé onze actes passés par des Bourgue entre 1479 et 1557, le plus ancien étant le mariage de Jean Bourgue, de Roussillon.

La région se repeuplait alors de ces familles vaudoises à qui l'on concédait des terres désertées, par dizaines. Via les mariages et les opportunités, ils finirent par se fixer à Sivergues, souvent qualifié par les écrivains de « village du bout du monde » !

Là, ils étaient entre eux, le village abandonné ayant été repeuplé au début des années 1500 par huit familles vaudoises, et sûrs de pouvoir vivre en paix leur foi à l'écart des soubresauts politiques et guerriers.



Sivergues, aujourd'hui

Le premier Bourgue que nous retrouvons à Sivergues fut Mathieu Bourgue, décédé en 1671.

Son fils Pierre épousa une demoiselle Bertin, de Lourmarin. Il fut « syndic » de Sivergues, preuve que la famille était alors bien « installée » dans le village, et y possédait déjà quelques biens.

Nous lui connaissons quatre enfants, trois filles (dont Marie, qui épousa un Pélançon, famille installée à Sivergues depuis 1600) et un fils Isaac, dont allait découler toute une lignée de Bourgue travaillant la terre de Sivergues jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

Isaac eut six enfants, dont deux fils, Pierre et André, allaient grandement contribuer à repeupler le village, avec respectivement neuf et six enfants : deux générations plus tard, ils étaient plus de quarante cousins et cousines nés à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, dans un village d'une centaine d'âmes !

L'apogée de Sivergues et de leur présence dans le village se situa au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

Par le biais des mariages, où l'on privilégiait les unions au sein de la communauté vaudoise, les Bourgue de Sivergues s'unirent avec la plupart des grandes familles vaudoises des principaux villages du Luberon :

**-Sivergues :** Colletin, Pélanchon, Doucellin, Chauvin, Orcel, Luc

**-Cabrières d'Aigues :** Bourgue, Perrin, Palen, Authouart, Guérin, Arnoux, Roux, Félician, Gaudin

**-Gordes :** Perrotet, Chauvin

**-La Motte d'Aigues :** Cavalier, Thomas

**-Puyvert :** Serre, Gaudin

**-Peypin d'Aigues :** Roman, Mallan, Sadaillan

**-Lourmarin :** Raymond, Périn, Anezin

**-Lacoste :** Appy, Sambuc

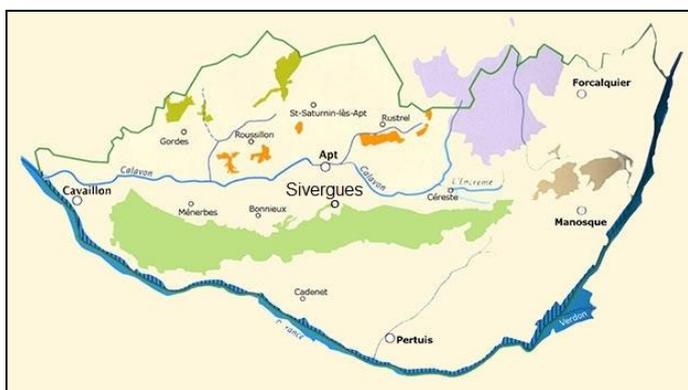
**-Buoux :** Chabaud

**-Bonnieux :** Rey

**-St Martin de la Brasque :** Colletin

**-Mérindol :** Favatier

Alors survint la révolution industrielle, et sans doute, avec elle, l'aspiration des habitants à vivre dans des villages plus proches que Sivergues des grandes voies de communication, donc du commerce, et à gagner une plus grande aisance matérielle. L'exode rural frappa le village, et les Bourgue le quittèrent un à un.



L'arrière-grand-père de Gabrielle naquit à Sivergues en 1825. Il sera le dernier de cette branche : son fils Auguste naquit à Buoux en 1848.

Il « descendit » ensuite à Lourmarin, où il trouva un emploi de jardinier au château de la Corrée, propriété à l'époque du seigneur d'Avon de Sainte-Colombe. La rencontre d'une demoiselle Donadieu, originaire de Saint-Cannat, allait lui faire franchir la Durance

Il ne restait plus qu'une famille Bourgue à l'orée du 20<sup>e</sup> siècle, qui finit par quitter sa bastide des Longs avant la première guerre mondiale, pour s'installer dans le berceau « originel » à Gordes, où un de ses fils, Maurice, allait s'illustrer pendant la seconde guerre mondiale comme chef du maquis.



**La bastide des Longs**  
dernier habitat des Bourgue à Sivergues, jusqu'en 1912

Sivergues perdit, outre les Bourgue, les autres familles vaudoises qui l'avaient redressé et avaient défriché ses terres (les Colletin, Perrin, Pélanchon etc.) et le village faillit même disparaître au milieu du 20<sup>e</sup> siècle avec seulement 16 habitants vers 1950.



Aujourd'hui, la population a un peu augmenté, mais le petit village contient de nombreuses résidences secondaires et vit essentiellement l'été.

Thierry LAIGLE

# Sur les pas de Jean Bouër

Se lancer dans la quête de ses origines, c'est partir vers l'inconnu. C'est ainsi que mu par le désir de satisfaire une curiosité légitime, le chemin emprunté peut, au gré des bonnes fortunes, conduire à d'étonnantes découvertes, voire à l'inattendu le plus absolu.

L'irruption soudaine, dans mes recherches généalogiques, de racines protestantes participe de ce phénomène.

La collusion avec l'Histoire sera incarnée par un homme singulier qui aiguïsa mon appétit de connaître et de comprendre ce nouveau monde. Elle interviendra au 16<sup>e</sup> siècle et portera le nom de Jean Bouër.

## Légende et réalité

On s'imagine Provençal depuis la nuit des temps et puis on se heurte, en définitive assez vite, à d'étranges patronymes qui sèment le trouble. Que ne peut-on entendre au sujet d'un nom venu d'ailleurs affublé d'un tréma positionné n'importe où ?

L'explication familiale était qu'une aïeule, encore un tréma, avait fauté avec un Allemand. Bauer ne signifie-t-il pas paysan dans la langue de Goethe ?

D'autres branches lui prêtaient des origines alsaciennes comme si on ne pouvait s'appeler Bouër sans venir du Nord-Est. Si les légendes sont tenaces, elles ne résistent pas à la réalité.

Il existe une véritable diaspora des Bouër depuis le Moyen-âge, disséminés un peu partout en France, en Europe comme sur d'autres continents, notamment en Amérique et en Afrique du sud.

Cependant, le Bouër dont est issue toute la descendance méridionale est celui que Bourges aura laissé en héritage.

## Bourges

La devise de Bourges *Summa imperii penes Bituriges* qui signifie « Le pouvoir suprême appartient aux Berruyers » souligne à quel point les Berruyers étaient attachés à leur ville et à sa souveraineté.

Le formidable essor de Bourges et son influence politique, culturelle et économique atteint son apogée à la fin du 15<sup>e</sup> siècle. Le terrible incendie de 1487 qui détruisit une grande partie de la ville ainsi que les conflits religieux du 16<sup>e</sup> siècle précipiteront son déclin.

Étudiant, Calvin s'installe à Bourges, dont il fréquente l'université de 1529 à 1531 pour suivre Melchior Wolmar, alors son professeur de grec à Orléans, très proche de la pensée de Luther. À cette époque, l'université de Bourges, fondée par Louis XI, rivalise avec les meilleures, Paris et donc Orléans. Bien que la percée des idées de la Réforme ne fût pas sans conséquence sur l'homogénéité de Bourges, fidèles à la devise de la ville, les Berruyers protestants et catholiques

se répartirent les rôles dans la gestion de la commune, l'appareil juridique et le commerce.

Cette répartition garantira un équilibre jusqu'au début des années 1560 ; années qui marquèrent la rupture de cette entente avec en point d'orgue la prise d'assaut de la ville le 27 mai 1562 par les troupes huguenotes emmenées par le prince de Condé, en réaction aux massacres de Wassy perpétrés deux mois auparavant. Nombre d'édifices religieux furent alors endommagés.

Une fois maîtres de Bourges, les réformistes se répartirent tous les postes clef. Le roi Charles IX réagit aussitôt. Il reprit la ville le 31 août 1562 et réserva exclusivement les charges de notables aux catholiques.

À partir de l'automne, les catholiques cherchent par tous les moyens à faire partir les protestants ou à obtenir leur conversion. C'est ce qui conduisit une majorité d'entre eux à fuir Bourges.

## La famille Bouër de Bourges

La famille Bouër de Bourges a fait l'objet de toutes les attentions de nombreux historiens et érudits, parmi lesquels on trouve Gaspard Thaumassière de La Thaumassière (1631-1702) ou Paul Girard de Villesaison (1845-1932).

Toutefois, à l'examen des plus anciennes aux plus récentes recherches généalogiques menées sur les Bouër, il apparaît qu'aucune ne s'accorde véritablement. Elles sont toutes incomplètes, parfois contradictoires voire pour certaines erronées. À cela plusieurs explications, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Ce constat dressé, il s'avère néanmoins que ces études partagent toute une trame commune. En effet, de Philippe Bouër, seigneur de Villeneuve, changeur au début du 14<sup>e</sup> siècle, à Louis, prévôt des monnaies<sup>58</sup> de 1579 à 1588, les Bouër occupèrent des postes éminents dans le domaine de la monnaie des années 1300 à 1600, soit pendant trois siècles.

Sans établir de lien avec l'origine du patronyme des Bouër, il est curieux de noter qu'au Moyen-âge, le verbe bouer signifiait frapper la monnaie. Malgré sa présence constante dans leur histoire, la monnaie n'est pas l'unique source de l'enrichissement et de la notabilité des Bouër.

Du plus loin que l'on remonte, les Bouër ont fait fortune dans le commerce, notamment des épices<sup>59</sup>. À l'instar des monnayeurs<sup>60</sup>, les commerçants mais aussi les juristes ont joué un rôle majeur dans l'administration de Bourges. Ils en assurèrent les plus hautes fonctions comme l'illustre Philippe Bouër, procureur du roi, nommé en 1474 premier maire de Bourges par Louis XI. Il sera assisté de douze échevins<sup>61</sup> parmi lesquels on

<sup>58</sup> Charge qui consistait à lutter contre les faux-monnaieurs

<sup>59</sup> « *L'ascension sociale des notables urbains* » d'Alain Collas

<sup>60</sup> Préposés à la fabrication de la monnaie.

<sup>61</sup> Rôle à la fois juridique et politique qui s'apparente à un statut de conseiller ou magistrat municipal.

trouve son oncle Jean Bouër. Louis XI, soupçonneux à l'égard des libertés politiques et sociales des Berruyers, prétextait des désordres dans l'administration de la ville pour asseoir son autorité en mettant fin à l'élection jusqu'alors en vigueur des quatre gouverneurs de Bourges par ses habitants<sup>62</sup>.

Quatre prud'hommes parmi lesquels on trouve en 1434 Macé Bouër, grand-père de Philippe<sup>63</sup>. Pendant ces trois siècles, la famille Bouër tissera un réseau d'influence dont l'implication dans la monnaie, le rôle dans la justice royale, l'importance et la diversité des activités commerciales jusqu'à l'échevinage lui permettront d'occuper des places de premier ordre à Bourges.

Dans la généalogie des Bouër de Thaumassière de La Thaumassière, il n'est fait aucune allusion à des membres acquis aux idées de la Réforme. Cette généalogie est corroborée par les travaux de Girard de Villesaison qui a épilé les archives de Bourges à la recherche de tous les Bouër du 14<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle, lequel, contrairement à son prédécesseur, a clairement identifié un François Bouër sans néanmoins pouvoir le rattacher à une branche.

En dehors des nombreux incendies qui ont ravagé Bourges, dont celui de 1487 évoqué plus haut, l'incomplétude de ces généalogies s'explique par le périmètre des recherches, effectuées uniquement dans le ressort de Bourges. Ensuite et peut-être surtout, la difficulté de trouver une trace de Bouër protestants réside très vraisemblablement dans la volonté des Bouër demeurés à Bourges, notables de la ville et farouches catholiques, de faire disparaître toute trace suspecte des documents administratifs ou paroissiaux en les détruisant ou en les falsifiant.

## Jean Bouër

C'est ainsi qu'à ce jour, personne n'a encore en sa possession d'élément sur l'existence à Bourges de Jean, le premier pasteur de la famille Bouër.

Seule une nouvelle orientation des recherches devait permettre de procéder à la reconstitution de la vie de Jean. Une reconstitution qui s'apparente à un chantier perpétuel tant sont nombreuses les zones d'ombres.

Cependant, les éléments épargnés par le sort et l'intolérance, parvenus jusqu'à nous, ouvrent la porte si ce n'est à des certitudes, à tout le moins à des indices suffisamment concordants pour apporter du crédit aux déductions et suppositions qui vont suivre.

## L'ascendance occultée

C'est donc sous un autre angle que les recherches devaient être entreprises. Deux sources, là encore incomplètes, contradictoires ou erronées pour l'une d'entre elles, nous aiguillent dans notre enquête.

<sup>62</sup> « Histoire du Berry » de Louis Raynal.

<sup>63</sup> « Histoire de Berry » de Gaspard Thaumassière de La Thaumassière, édition 1689

La première, ce sont les deux testaments légués à la postérité par Jean, la seconde, les informations contenues dans les généalogies constituées par Horace-Bénédict Rilliet-Necker (1747-1820), généalogiste genevois, cité dans le livre de François Naef<sup>64</sup>. Nous commencerons par les indications fournies par ces dernières.

Dans son manuscrit, Rilliet-Necker évoque un Mathurin Bouër, né en 1460 et marié à Jacqueline de Pouilly, qui serait le père de Jean. Ce dernier, né en 1510, aurait été écuyer et se serait installé à Mérindol en 1530.

S'il s'agit d'une généalogie erronée, car comme nous le verrons ci-après cela signifierait que Jean aurait eu près de cent ans lorsqu'il officiait à Joucas, l'apparition de Mathurin, totalement ignoré des investigations de La Thaumassière et Villesaison, interroge. La raison de cette omission tient au fait que Mathurin, bien que mentionné comme conseiller en courlaye<sup>65</sup> à Bourges dans le livre de François Naef, élira domicile à Paris après avoir été tabellion, autrement dit notaire, à Chaumont-en-Vexin où s'installera de manière définitive un de ses fils, André.

Mathurin, à l'origine donc de la branche parisienne des Bouër, eut plusieurs fils dont l'aîné, né vers 1485, se prénomme Jean. Avocat du roi, il épouse Marie Admirault, future famille réformée, dont il aura un fils qu'il prénommera Jean. Mais celui-ci, avocat comme son père, deviendra un échevin, particulièrement apprécié, de Paris. Néanmoins, malgré cette confusion, Rilliet-Necker établit le lien entre Jean et Mathurin, Mathurin n'étant pas le père mais le grand-père du pasteur.

Cette rectification apportée, la généalogie de Rilliet devient cohérente avec les testaments que Jean a fait enregistrer par Maître Jean Monestier, notaire à Lourmarin, en 1588 et 1594.

## Les deux testaments

Dans ceux-ci, Jean cite son père. Il se prénomme François et le seul François Bouër dont on trouve une trace à Bourges dans la première moitié du 16<sup>e</sup> siècle est celui que Girard de Villesaison note dans ses travaux comme isolé. Isolé parce que le rattachement à son père, Mathurin, berruyer mais exilé, comme ses frères, à 250 kilomètres plus au Nord, voire au-delà, explique que l'historien, dont les recherches ont été circonscrites au seul Berry, n'ait pu établir de liens entre les deux hommes.

François est né vers 1495, marié à une Michelle, sans autre précision, en 1518. Il s'inscrit dans la tradition commerciale de la famille Bouër en qualité de maître chaussetier, statut reconnu et inventorié en 1528.

De Villesaison puise ses sources dans les minutes notariales de Maître Jean Dujat, lesquelles, au détour d'une affaire sans intérêt impliquant Michelle, apportent des indications sur le voisinage de François.

<sup>64</sup> « La famille Bouër à Genève et à Rolle » aux éditions Slatkine.

<sup>65</sup> Avocat laïc.

Ainsi apprend-on qu'il était composé notamment des Gresle, dont Pierre est le plus ancien et l'un des plus importants imprimeurs de la cité, information loin d'être anodine quand on connaît le rôle de l'imprimerie dans la diffusion des idées réformistes ; des Mercier, à l'inverse futurs ligueurs, et des Faulconnier, famille de notables qui financera la reconstruction de l'église Saint-Bonnet détruite lors de l'incendie de 1487.

### François Bouër, le père de Jean

En complément des informations recueillies par de Villesaison, Alain Collas précise qu'en 1546, François Bouër devient précisément procureur de la fabrique de l'église Saint-Bonnet. Cette fonction accorde à son détenteur une position sociale qui revêt un prestige certain. Une marque de reconnaissance qui implique entre autres de représenter la fabrique lors de procès, en somme d'être son avocat.

Jusqu'alors, les Bouër fréquentaient l'église Notre-Dame de Fourchaud, devenue une caisse de résonance de la doctrine des réformés après le passage de Calvin dans la ville.

Au regard de sa profession, de ses fonctions et de ses fréquentations, notamment celle de la famille Faulconnier, il est étrange que les témoignages de l'existence de François soient ainsi réduits. Pourtant aucun élément ne permet de penser qu'il a épousé la nouvelle religion comme semble l'attester la vente d'une maison à Claire Mercier en avril 1554.

Mais son fils oui, son fils qui a été soustrait à la mémoire des Berruyers à jamais.

### Jean, le Berruyer

Néanmoins, on peut situer sa naissance dans les années 1530. Jean a très certainement suivi ses études jusqu'au milieu des années 1550 à l'université de Bourges où l'influence de professeurs comme Alciat ou Cujas, alors très proches des protestants quand ils ne l'étaient pas ouvertement, était prépondérante.

En dehors de l'identité de son père, les deux testaments de Jean nous apportent d'autres précieux renseignements. Dans celui de 1588, il nomme également sa mère, Marie Bourson. Cependant celle-ci disparaît de l'acte de 1594, remplacée par un espace blanc. Une curiosité qui peut s'expliquer simplement. On sait que François était marié à Michelle en 1518 qui avait alors 19 ans. Jean est né une douzaine d'années plus tard, ce qui accredit l'idée que Michelle ait été sa mère biologique.

Morte en couche ou quand Jean était très jeune, il n'a gardé aucun souvenir de son nom. Élevé par la seconde épouse de François, Marie Bourson, au sujet de laquelle les legs du passé sont d'un mutisme absolu, Jean la présente comme sa mère dans le premier testament.

À ce propos, il est intéressant d'observer que les familles Bouër et Bourson, installées à Paris, partageaient le même notaire. On peut donc imaginer que, comme le suggère très certainement à raison Bruno Caldier, Jean a

usé de ce moyen - laisser le nom de sa mère en blanc dans le deuxième testament - pour indiquer que Marie Bourson n'était pas sa mère de sang.

Mais ce n'est pas le seul enseignement des deux testaments, car en 1588, Jean parle des dots de ses «autres filles» Suzanne (I) et Ester qu'il distingue clairement des plus jeunes, Yzabeau, Magdeleine et Suzanne (II) et de sa femme, leur mère, Yzabeau Aguitton avec laquelle il s'est marié vers 1570.

En 1594, Suzanne (I) décédée et Ester, issues d'une précédente union, disparaissent du testament. Par ce biais, de manière elliptique, Jean nous apprend donc que comme son père, il a convolé à deux reprises. Cela laisse à penser qu'il était déjà marié lorsqu'il est parti de Bourges et père d'au moins deux enfants.

Exclu de la mémoire berruyère, il est difficile de savoir de quoi Jean et sa famille vivaient. Était-il déjà notaire ? C'est peu probable. Tous les notaires de Bourges du 16<sup>e</sup> siècle, même ceux aux sympathies affichées pour la Réforme, ont été soigneusement répertoriés, ce qui n'est pas nécessairement le cas de leurs minutes.

Cependant, si nous ne disposons d'aucun indice sur ses activités après la fin de ses études, la date de son départ de Bourges apparaît comme une évidence.

### La fuite de Bourges

On peut la situer au début de l'automne 1562, moins à cause de la peste qui commençait à sévir<sup>66</sup> que de la reprise de la ville par les catholiques, évoquée ci-avant, et les conséquences fâcheuses pour ne pas dire dramatiques qui s'ensuivirent à l'endroit des protestants.

Que s'est-il passé alors ? Quel itinéraire Jean et les siens ont suivi ? Car, entre sa fuite de Bourges et son apparition dans le Luberon, marié à sa seconde épouse, il s'écoulera douze à quatorze ans.

### Genève, destination naturelle

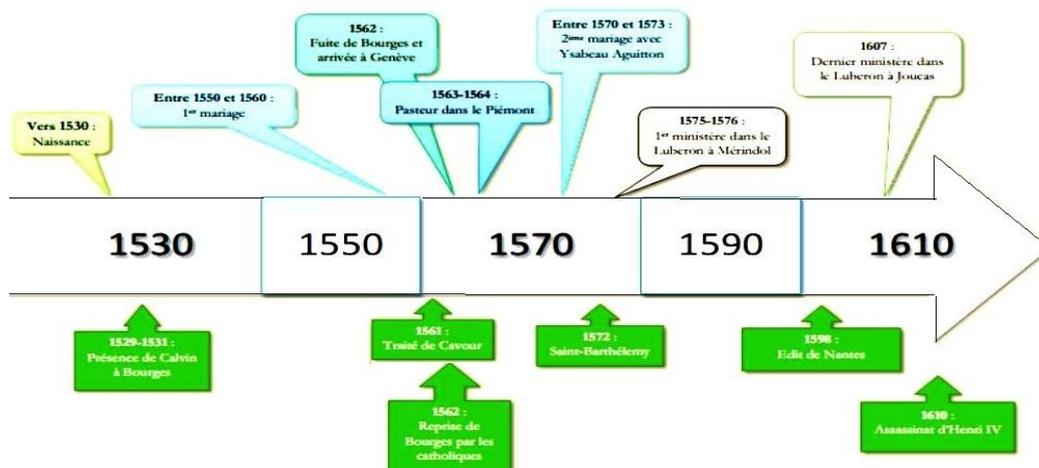
On ne sait pas si la mère des filles aînées de Jean était encore en vie mais dans son livre, Philippe-Jacques de Bengy-Puyvallée<sup>67</sup> (1743-1823) nous apprend ce qui, très certainement, a été sa première destination : Genève.

Il cite les noms de familles du Berry connues dont les membres convertis ont rejoint la cité calviniste. Parmi celles-ci, on trouve les Colladon et les Bouër. Or le seul Bouër à avoir épousé la cause protestante de façon certaine est Jean. Dans son livre, Bengy parle de membres au pluriel. Jean était donc bien accompagné de sa famille.

À Genève, il ne restera que quelques mois qu'il consacrera très certainement à parfaire son apprentissage théologique, plus décidé que jamais à devenir ministre du culte. Ce qu'il sera peu après.<sup>9 10</sup>

<sup>66</sup> Journal de Jean Glaumeau

<sup>67</sup> *Mémoire historique sur le Berry et particulièrement sur quelques châteaux du département du Cher*



## Le Piémont, le choix de sa destinée

Marguerite de France, duchesse du Berry, épouse le duc Emmanuel-Philibert de Savoie en 1559. Connue pour sa sollicitude envers les huguenots, elle participe activement à la signature en juin 1561 du traité de paix avec la communauté vaudoise.

C'est dans ce contexte que l'on trouve un Jean Bouër pasteur dans le Piémont en 1563 et plus précisément aux Biolets, dans la vallée du Pô, en 1564.

Il est clair qu'il s'agit de Jean, exerçant son ministère dès 1563. Envoyé dans le Piémont par les autorités de l'Église genevoise, c'est dans les vallées alpines que Jean inscrira son destin dans celui des Vaudois. Son mariage avec Yzabeau Aguitton, issue d'une famille d'origine vaudoise, date de 1570-1573<sup>68</sup>, ce qui est cohérent avec les années de mariage de leurs quatre enfants, de 1592 à 1595, et le premier ministère de Jean dans le Luberon, 1575 ou 1576.

La question qui se pose alors est : qu'a fait Jean entre ces sept à dix ans et où se trouvait-il pendant tout ce temps ? La réponse se trouve peut-être dans le livre du pasteur Pierre Gilles<sup>69</sup> (1571-1645) dans lequel celui-ci fait référence au synode de juin 1567 qui s'est tenu à Pravigliem, également dans la vallée de Pô, en précisant qu'à cette période, neuf pasteurs exerçaient dans plusieurs villages. Si rien ne nous permet d'affirmer que Jean faisait partie de ces pasteurs, rien non plus nous interdit de l'envisager.

## Le Luberon

Au début des années 1570, en provenance du Piémont, après être né, avoir vécu et fondé une famille à Bourges, ville à laquelle ses testaments témoignent de son fidèle attachement, passé par Genève, la Rome protestante, avoir partagé l'existence de l'extraordinaire et profondément respectable société vaudoise, Jean découvre Mérimdol.<sup>11 12</sup>

L'énumération de ses offices dans le Luberon meurtri est impressionnante. On recense l'exercice de son ministère dans la Genève provençale entre 1575 ou 1576 et 1580 puis de 1595 à 1597.

Comme fort vraisemblablement dans les Alpes, il officiera simultanément dans plusieurs communes.

De différentes sources<sup>70</sup>, il ressort qu'il prêchera la parole du Christ à Gordes de 1583 à 1588, à Lourmarin de 1588 à 1594, à Cadenet de 1589 à 1595, dans la vallée d'Aigues en 1594, à Lacoste de 1595 à 1596 et enfin à Joucas de 1596 à 1607.

Ainsi s'achève, de ce que les hommes et leurs passions auront bien voulu nous laisser, la vie singulière d'un être humain de son époque, au demeurant si contemporaine. Une aventure, vieille de plus de quatre cents ans et encore une fois si actuelle, qui nous délivre un message puissant d'humanité. Que peut-être Jean nous transmet-il par des chemins encore insoupçonnés.

En sa mémoire, sa signature :

*Je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux à :*

- Brigitte (Cordaro) pour sa passion, sa fidélité, son enthousiasme et surtout sans qui rien n'aurait été possible,

- Bruno (Caldier) pour notre longue et fructueuse correspondance, pour sa générosité, pour m'avoir accordé sa confiance et avoir partagé ses connaissances approfondies sur l'histoire de la famille Bouër, pour la richesse de sa culture et son inestimable amitié,

- Alain Collas, historien et auteur, pour son infinie patience, son érudition, sa disponibilité et cette flamme de la transmission du savoir qui l'anime,

- Robert Descimon, directeur de l'École des hautes études en sciences sociales, historien, auteur et spécialiste de l'histoire sociale de la France aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, d'une gentillesse et d'une modestie qui n'ont d'égales que l'immensité de ses connaissances,

- et enfin à Marie, Marie-Christine en réalité, mon épouse, pour sa précieuse collaboration, ses conseils avisés et sa sûreté de jugement.

Dédicace

*A toi Maman, partie retrouver Jean au printemps.*

Éric BION

<sup>68</sup> Source : le fruit des recherches approfondies de Bruno Caldier

<sup>69</sup> *Histoire ecclésiastique des Églises réformées recueillies en quelques vallées de Piémont, et circonvoisines, autrefois appelées Églises Vaudoises : commençant dès l'an 1160 de notre Seigneur, et finissant en l'an mille six cent quarante-trois.*

<sup>70</sup> Notamment l'édition n°88 de La Valmasque

## Une famille vaudoise : les Appy

Les Appy, vaudois venus de la vallée du Pellice, se sont installés très tôt dans le Luberon. Leur présence à Lacoste y est avérée dès les années 1470.

D'après les recherches faites par Georges PONS, confirmées par Josie BOLLANDER, on trouve en effet :

- les deux fils de Raymond Appy, originaires de Torre Pellice : Étienne (en 1469, il est marié à Françoise Raybaud, originaire de Villar Pellice ; il est établi à Lacoste en 1474) et son frère Jean (cité dans un arrentement de 1479) ;

- un Barthélemy Appy (qui est dit Piémontais, et dont la veuve, Guillemette Medici, est citée dans un compromis en 1479) ;

- un Antoine Appy à Lacoste (cité dans un arrentement de 1479) ;

- les frères Valérian et Estienne (le premier marié à Catherine Roux, et le second marié à Françoise Hugon et vivant au Valin, à Lacoste).

C'est d'ailleurs cet Estienne Appy qui va laisser une trace un peu plus importante dans l'Histoire. En effet, en novembre et décembre 1532, l'inquisiteur de la foi Jean de Roma, un dominicain, intenta un procès contre le barbe vaudois Pierre Griot. Ce dernier, jeune prédicateur, avait visité plusieurs localités vaudoises du Luberon, allant de maison en maison, au printemps 1532, accompagnant un prédicateur plus ancien, le barbe Louis.

Il fut pris par l'inquisition probablement fin octobre ou début novembre 1532, dans une maison proche de Lourmarin.

Au folio 181 de l'interrogatoire mené par l'inquisiteur, on lit :

*Interrogé si a jamais esté à La Coste,*

*- Dict qu'il est bien vray qu'il a esté en la maison d'Estienne Appi ; non pas qu'il ait jamais presché ne ouy prescher, mais il alloit pour ce que l'oncle Gors y estoit.*

L'oncle Gors est probablement le barbe Georges Jehannon. Un des fils d'Estienne Appy est d'ailleurs prénommé Georges, sans doute en mémoire de ce barbe.

Au folio 182v° et 183, on lit aussi :

*Dict davantaige, le dessusdict Loys [le barbe Louis] le mena à partir de Cabrières [Cabrières-d'Avignon] à La Coste et visitèrent deux maisons, c'est assavoir la maison de Estienne Appy, baille<sup>71</sup> dudict lieu, et de Anthoine Mallan.*

Au folio 183v° :

*Aussi confesse que a esté avec ledict Georges [le barbe Georges Jehannon] en la maison d'Estienne Appi.*

Et au folio 197 : *Aussi dict et confesse que en ce mesme temps, il fut avecques Georges en la maison de Estève Appi, de La Coste, et avec le barbe Loys en la maison de Anthoine Mallan.*

Au total donc, plusieurs mentions d'Estienne Appy qui lui auraient valu d'être poursuivi par l'inquisiteur.

Mais ce ne fut pas le cas : Jean de Roma mourut l'année suivante, en 1533, au couvent des dominicains d'Avignon où sévissait une épidémie.

Estienne Appy est mon 16<sup>e</sup> aïeul, et son fils Georges Appy (né vers 1523) mon 15<sup>e</sup> aïeul. Et, puisqu'ils ont laissé une descendance, il semble que cette famille échappa aux massacres commis lors de l'expédition de Cabrières et Mérindol, au printemps 1545.

Comme les autres familles vaudoises, la famille Appy passa à la Réforme après le synode de Chanforan en 1532. Il fallut sans doute quelques années avant que cela ne fut effectif : les Églises protestantes ne sont dressées qu'à partir de 1560, comme à La Roque d'Anthéron.

Preuve de cet engagement huguenot, un des petits-fils d'Estienne Appy, également appelé Georges, mourut lors de la bataille de Moncontour le 3 octobre 1569, qui fut une lourde et sanglante défaite protestante durant la 3<sup>e</sup> Guerre de Religion.

Les Appy restèrent pour la plupart à Lacoste. Un des personnages emblématiques en fut, au 17<sup>e</sup> siècle, le notaire Jehan Appy qui eut une nombreuse descendance.

À partir de la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, on assiste à Lacoste à des mariages entre Appy pour conserver à la fois la terre et le nom.

Simone Appy, qui fut présidente de l'Association d'Études Vaudoises et Historiques du Luberon, descendait de ces Appy de Lacoste et vivait d'ailleurs encore au Valin. Sous sa conduite, j'avais pu visiter dans sa propriété la *fugaigne vieille* où avait vécu le fameux Estienne Appy du 16<sup>e</sup> siècle.

Signalons aussi un autre personnage, Daniel Appy (1807-1889), né à Lacoste et ayant vécu à Gordes. Ce médecin, républicain convaincu, s'opposa au coup d'État de 1851 et trouva un temps refuge en Angleterre pour échapper à son incarcération comme opposant politique.

Dernière remarque : la famille Appy a compté de nombreux protestants mais aucun pasteur (contrairement aux Appia). Les Appy se sont contentés de donner quelques épouses à ceux qui exerçaient ce ministère.

<sup>71</sup> Le baile est le représentant du seigneur dans la communauté villageoise

Ma branche familiale quitta Lacoste dès la fin du 16<sup>e</sup> siècle pour s'établir au hameau des Dauphins, sur le terroir de Roussillon.

Jehan Appy "le Roux" (petit-fils du Georges fils d'Estienne cité plus haut) épousa Marie Dauphin et s'installa dans ce hameau patronymique. J'ai étudié la vie que menait cette famille de ménagers de l'Édit de Nantes à sa Révocation dans le cadre d'une maîtrise d'Histoire moderne soutenue en 1991, *De père en fils – Une famille protestante du Luberon* (édité par Ampellos).

Au moment de la Révocation, le fils de Jehan Appy, Estienne - le prénom du premier martyr de la chrétienté s'est transmis longtemps dans cette famille - avait eu quatre fils qui portaient les prénoms des quatre premiers apôtres du Christ : Jean, Pierre, André et Jacques. Ce sont ces fils qui vont subir les conséquences de la Révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685.

J'ai retrouvé l'acte d'abjuration collective de Roussillon des 22 et 23 octobre 1685. Au total, ce sont 35 personnes qui se présentent à la chapelle St-Joseph pour abjurer. Les Appy en font partie, hormis Jacques.

Ce dernier partira au Refuge en 1687. Il recevra une aide à Genève, puis il ira jusqu'à Friedrichsdorf dans la Hesse, ville fondée en 1686 par des réfugiés huguenots français. Jacques Appy était le seul des quatre frères à avoir appris à tisser la toile. Alors que les autres étaient attachés à la terre qu'ils cultivaient, lui avait un savoir faire qui pouvait lui permettre de gagner sa vie.

D'ailleurs, le fils de Jacques, un autre Étienne, s'établira comme marchand de dentelles à Friedrichsdorf et y fera souche. Une partie de sa descendance revint en France au début du 19<sup>e</sup> siècle, en Alsace, dans la région de Sainte-Marie-aux-Mines, puis dans les Vosges.

Au passage, ils perdirent un "p" et donnèrent aujourd'hui des descendants portant le nom de Apy.

Les descendants des trois autres frères restés aux Dauphins et qui avaient abjuré vécurent la période du Désert. Ma branche (issue de Pierre Appy) resta protestante, mais les descendants d'André Appy devinrent catholiques et le sont encore aujourd'hui.

Vers 1750, ma branche familiale quitta Roussillon et les Dauphins pour s'établir à Lourmarin. Mes ancêtres y vécurent la Révolution. Un grand-oncle, Pierre Appy, conscrit de l'an X, fusilier au 52<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, participa à la Campagne d'Autriche de Napoléon et disparut dans le Tyrol.

Dans les années 1830, ma branche familiale s'installa à La Roque d'Anthéron jusqu'aux années 1930. C'est d'ailleurs à La Roque d'Anthéron que mon père a vu le jour.

Je me suis également intéressé à l'origine du patronyme Appy, qui a donné le nom Appia du côté italien.

La plus ancienne mention d'un Appy se trouve dans un registre mentionné par Béatrice APPIA dans son article "*Une famille vaudoise du Piémont du 14<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle*", publié dans le *Bolletino della Società di Studi Valdesi* (n° 126, décembre 1969).



Parmi d'autres propriétaires du village de Saint-Jean, à l'entrée du Val Pellice (aujourd'hui San Giovanni, dans le Piémont italien), apparaît Raymodo Apie le 12 mai 1348. Aujourd'hui encore, il existe le hameau des Appia sur le territoire de la commune de Luserna San Giovanni.

Les noms de famille apparaissent aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles. Ils viennent d'anciens prénoms, de professions, de surnoms, de lieux d'origine. Il y a deux hypothèses pour l'adoption du patronyme Appy.

La première résulte du prénom romain Appius qui serait devenu le nom de la famille. Ce prénom aurait pu être utilisé en Lombardie, où se trouvaient des implantations vaudoises. C'est l'hypothèse retenue par Jean JALLA, et par Osvaldo COÏSSON lorsqu'il parle d'une origine liée à la Gaule transpadane.

La seconde hypothèse renvoie au village d'Appy, dans les Pyrénées (aujourd'hui dans le département de l'Ariège). A priori, il n'y a pas beaucoup de rapport entre les Pyrénées et les Alpes. La seule coïncidence très troublante est l'homographie du patronyme et du toponyme. Pourtant, c'est cette origine qui me semble la plus plausible. Et voici pourquoi :



- Le premier élément est que la famille Appy ou Appia vivant dans le Piémont est une famille vaudoise et ce, de manière avérée. Osvaldo COÏSSON, dans son livre de référence : *I nomi di famiglia delle Valli Valdesi* consacre un article à la famille Appia.

- Le deuxième élément est que le village d'Appy dans les Pyrénées se trouve dans une zone qui était au 13<sup>e</sup> siècle une terre d'hérésie.

La présence nombreuse de cathares allait servir de prétexte à la Croisade des Albigeois, de 1208 à 1229. Montségur tombe en 1244. Les derniers cathares montent sur le bûcher en 1321.

Or, ce que l'on sait moins, c'est qu'il y avait presque autant de vaudois que de cathares dans ces régions. Les vaudois, très bien implantés et menant une vie évangélique authentiquement chrétienne, ont été même les seuls pendant longtemps à s'opposer à la propagation du catharisme.

À 14 kilomètres d'Appy, donc tout près, se trouve le village de **Montaillou**. Ce village est très connu depuis la parution du livre d'Emmanuel LE ROY-LADURIE, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*.

En 1308, à Montaillou, une rafle fut organisée par Geoffroy d'Ablis, qui était alors inquisiteur de Carcassonne. Celui-ci fit emprisonner les adultes et leur extirpa des dépositions qui serviront plus tard à Jacques Fournier, un abbé de Fontfroide qui deviendra plus tard pape, et qui fut l'organisateur d'un tribunal inquisitorial efficace et zélé. Emmanuel LE ROY-LADURIE s'est servi de ces registres pour écrire son livre.

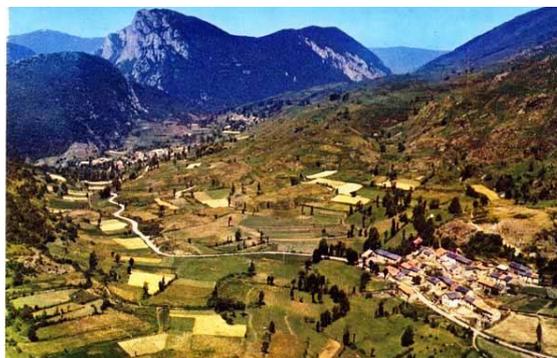
On y apprend qu'à Montaillou vivaient des cathares et des vaudois à la fin du 13<sup>e</sup> siècle et au début du 14<sup>e</sup> siècle. Il ne serait pas très surprenant qu'à Appy, situé sur une haute vallée pouvant servir aisément de refuge, il y ait eu aussi des hérétiques, et notamment des vaudois.



APPY encadré ^^ MONTAILLOU encadré ^^  
sur la carte routière de la région d'Ax-les-Thermes

- Le troisième élément est le livre écrit par Grado G. MERLO : *Eretici e inquisitori nella società piemontese del trecento*. Lui aussi s'est intéressé aux registres des inquisiteurs Alberto de Castellario (1335) et Tommaso di Casasco (1373).

Cet historien nous apprend que les Vallées vaudoises du Piémont italien ont accueilli des réfugiés cathares et vaudois chassés par la persécution des zones qu'ils habitaient dans le Midi de la France.



Le village d'APPY dans les Pyrénées Ariégeoises

La mise en perspective de ces trois éléments peut conduire à émettre l'hypothèse qu'un vaudois du village d'Appy (ou une famille ou un groupe de personnes) se soit enfui par crainte de l'Inquisition, traversant toute l'Occitanie pour trouver refuge dans une région où il pouvait vivre sa foi en toute quiétude et - élément très important - où on parlait toujours la même langue.

Les Vallées vaudoises italiennes sont en effet dans l'aire linguistique occitane. Une fois sur place, étant d'Appy, ce toponyme est devenu son patronyme, ce qui est courant à cette époque. Il est d'ailleurs remarquable que le Appy de 1348 se prénomme Raymond, ce qui fait immanquablement penser aux Raymond, comtes de Toulouse, victimes de la Croisade des Albigeois.

Pour bien souligner la parenté qu'il existe entre les Appia et les Appy, un Paolo Appia né à Saluces (Italie) en 1838 vint s'installer à Puyvert (Vaucluse, France) dans les années 1860. Il s'y maria avec une de ses compatriotes et eut des enfants.

L'officier d'état civil écrivit d'abord Appia comme patronyme, puis très vite il le francisa en Appy, puisque ce nom de famille était bien représenté dans le Luberon à cette époque. C'est ainsi qu'une des branches des Appy de Provence descend directement d'un Appia.

J'avais organisé un premier Rassemblement Appy à Lacoste en juin 1981 qui avait regroupé une trentaine de descendants, dont ceux issus d'une branche rapatriée d'Algérie. Un autre Rassemblement, organisé cette fois par une autre descendante de la famille, s'est tenu à Montfuron en août 2005. Près de 90 personnes étaient venues de toute la France, mais aussi de Hollande, d'Afrique du Sud et des États-Unis. Il ne manquait que la branche installée au Brésil.



Et puisque le nom Appy s'est perpétué à travers les âges, il m'a toujours paru important de garder la mémoire de celles et ceux qui l'ont porté.

Bernard APPY

## Table

### **Les Vaudois dans le « Registre des Pénitences » de Pierre Cellan 1241-1242**

*Vaudois en Pays Cathares – suite*

Catherine BEAUCOURT p. 1

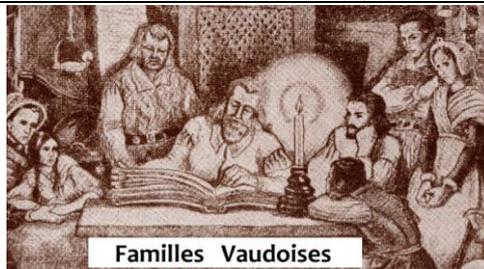
### **Le destin des vaudois de Mérindol et Cabrières dans le Livre des Martyrs de la Hohe Schule de Herborn – Hesse 1590**

Paul-Wilhelm JANSSEN

*Traduction de Danielle BISTER et relecture Jean-Jacques DIAS* p. 6

### **Dialectes Occitans**

Daniel BOURGUE p. 11



### **Histoire d'une famille vaudoise entre Freissinières et Cabrières d'Aigues La famille Pellat**

Ghislaine PELLAT p. 15

### **Mes anciens à Dormillouse – Famille Orcière**

Jacques VERCUEIL p. 18

### **Histoire des Bourgue, une famille vaudoise dans le Luberon**

Thierry LAIGLE p. 23

### **Sur les pas de Jean Bouër**

Eric BION p. 25

### **Une famille vaudoise : les Appy**

Bernard APPY p. 29